INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

P4

PORTRAIT

Sabine Susini, scribe en mode 2.0

P6

ENVIRONNEMENT

Chimirec inaugure sa nouvelle plate-forme

P19

1,60€

ÉDITOS P3 • SEMAINE CORSE P8• AGENDA P22

LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises et fonds de commerce. Actulégales.fr publie chaque jour les meilleures opportunités.

Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'

Infolegale & marketing

HUMEUR

à demi-maux!

Seine-Saint-Denis: soupçons d'antisémitisme après l'agression d'une famille à Livry, titre un article du *Parisien* pour informer ses lecteurs. En déplacement à Athènes, le Président de la République, souhaitant préparer ses sujets aux ordonnances réformant le Code du travail, clame qu'il ne cédera rien, ni aux fainéants, ni aux cyniques, ni aux extrêmes. Et enfin une autre chroniqueuse de dire dans un talk-show TV, que naturisme et port du voile c'est la même chose. Que si certains ont le droit de se dévêtir, pourquoi d'autres ne pourraient avoir celui de se couvrir, en parlant des femmes voilées.

Trois exemples parmi tant d'autres où les mots prononcés interpellent, blessent, émeuvent ou scandalisent..

Dans le premier, c'est ajouter du mépris, du déni à la confusion ambiante. L'utilisation de *«soupçon»* devient intolérable quand les mots rapportés dans l'article, *«Vous êtes juifs, vous avez de l'argent»*, peuvent encore être dits au XXIe siècle. Ils auraient dû être dénoncés par le journaliste parce qu'ils sont tout sauf anodins. Pas de soupçon possible quand l'antisémitisme s'affiche à nouveau au grand jour.

Dans le deuxième, Emmanuel Macron a prononcé consciemment le mot *«fainéant»* pour attaquer ceux qui s'opposent à sa réforme. Mais il a surtout insulté ceux qui vivent dans la précarité et se démènent chaque jour pour s'en sortir.. Ils n'étaient pas visés? Alors il fallait sans attendre nommer les oisifs.

Enfin dans le troisième, l'analogie est pétrifiante. Le choix de vivre nu – ou pas – ne peut être comparé avec celui de porter le voile et de ce que je considère comme une volonté ou acceptation de rendre la femme invisible.

Ces précautions langagières ou l'utilisation malhabile de mots sont certainement le reflet d'une société désemparée, mouvante. Mais elles doivent aussi nous interroger sur les maux, qui eux, ne mentent pas! ■ ***dominique.pietri@yahoo.fr***

Da Roland FRIAS

À MODU NOSTRU

A lingua in mossa

Nant'à u terrenu di a difesa è di a prumuzione di a lingua nustrale, u Cullettivu «Parlemu Corsu!» hè sempre di più impegnatu. Di dicembre scorsu, hè andatu à u Paese Bascu, à nome di a Corsica, per a presentazione d'un Prutucollu per a garanzia di i diritti linguistichi. L'astr'eri, sò ghjunti in Corsica l'iniziatori, è oramai prumutori, di quellu Prutucollu, Paul Bilbao è Haizpea Abrisketa, invitati da a Presidenza di l'Assemblea di Corsica. Cù «Parlemu Corsu!» à fiancu, anu spiegatu l'interessu di st'andatura davanti à a Cummissione di u Sviluppu Suciale è Culturale, u Cunsigliu Ecunomicu Suciale è Culturale è l'Assemblea di a Giuventù. Si tratta d'un scrittu elaburatu da l'attori di terrenu, a sucetà civile, è chì tene contu di sfarente realità, cù l'ambizione di diventà un scrittu di referenza internaziunale, appughjendu si nant'à i diritti di l'esseri umani è intruducendu a nuzione di diritti linguistichi cum'è diritti per a persona. Cum'è tanti associi, cullettivi è ONG, «Parlemu Corsu!» avia firmatu u scrittu chì hà sintetizatu 185 misure. Oramai, i cuncepitori di u Prutucollu anu da fà u giru di l'Europa per scuntrà e stituzione pronte à sustene l'andatura è à circà di mette u più pussibule in anda quelle misure, secondu e lege imposte da u paese di tutela. Ghjè tandu ciò ch'elli anu fattu in Corsica cù a CTC; serà sottumessu u scrittu in Assemblea per validazione. Ghjè ciò ch'elli anu fattu nanzu ind'i guverni autonomi di Spagna è ghjè ciò ch'elli feranu l'altri populi cum'è forse i Scuzzesi, l'Alzassiani... induv'elle s'impegnanu dinò e cullettività. Per Michele Leccia, u Presidente di «Parlemu Corsu!»: *«Si tratta oramai di riflette di chì manera u Prutucollu pò aiutà à a messa in opera di e 32 misure chì u Cullettivu hà prupostu. Al di là, si tratta di vede di chì manera u Prutucollu pò aiutà à a messa in opera di e sfarente iniziative è pulitiche cuncepite per a difesa di a lingua corsa. Per cumincià à riflette ci, i membri di u Cullettivu è i so amichi baschi si sò ritrovi u 13 di settembre in Corti. D'altronde, per issa tappa nova, i Baschi anu imaginatu un Quaternu chì piglierà in contu l'avanzate future nant'à u terrenu. Reunione di travagliu ci ne serà d'altre è ancu i Baschi seranu chjamati à vultà».* Di sicuru, un'andatura à seguità... ■

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©
CorsicaPress Éditions SAS
Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90
Directeur de la publication – Rédacteur en chef:
• **Paul Aurelli (04 95 32 89 95)**
journal@icn-presse.corsica
BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION
1, Rue Miot (2e étage), 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40
Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92
BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION
21, Cours Napoléon – BP 30059
20176 AJACCIO Cedex 1
Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95
RÉDACTION
• **Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr**
• **1er secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli**
• **Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris**
Roland Frias,Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini, Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil, Manon Perelli, Dominique Pietri,
en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese
AVEC LA COLLABORATION DE:
Battì, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini, Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca, Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.
Comité de surveillance:
Philippe Giammari, président,
Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.
Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa), Christian Gambotti (Corses de l'extérieur).
IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia
Dépôt légal Bastia
CPPAP 0319 I 88773
ISSN 2114 009
• **Fondateur Louis Rioni**

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
L'ICN recherche ses correspondants locaux.
Écrivez-nous:
journal@icn-presse.corsica

htpps://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle
https://twitter.com/IcnActu

À LA UNE

De l'hospitalité au business

En quatre ans à peine, l'offre Airbnb sur la Corse est passée de 600 à 10 800 logements «disponibles»... pour les vacanciers. Et les vocations d'hôte payant ont fleuri, parfois sur le mode* «viens chez moi... j'habite ailleurs!» *ou sur l'air de* Cadet Rousselle a trois maisons, *donnant lieu à l'occasion à un véritable business de l'hospitalité 2.0, comme on peut le constater à la lecture d'un panel d'offres sur Ajaccio.

«*Grâce à Airbnb, ce sont les territoires et leurs habitants qui sont les premiers acteurs du tourisme. Véritables ambassadeurs de la Corse, ils offrent aux voyageurs une hospitalité de qualité, tout en leur fournissant une expérience locale et en leur faisant découvrir les richesses culturelles, naturelles, patrimoniales et gastronomiques si particulières à la Corse.*» Dixit Airbnb, fallait-il le préciser*? Après avoir essuyé pudiquement une larme d'émotion, voire de gratitude, devant un tableau si idyllique, il convient cela dit de sonder un peu la réalité du terrain.

Bien sûr, il y a les chiffres, comme ceux fournis par la plate-forme de location entre particuliers qui, en juin dernier, affirmait avoir «*contribué à l'économie corse à hauteur de 185 M€*», lors des 12 derniers mois. Dont 24 M€ de revenus pour les «*hôtes*». Car chez Airbnb, si on promeut une hospitalité stipendiée, on préfère parler «d'hôtes» que de «loueurs». Il est vrai que c'est tellement plus joli. Mais outre les chiffres, il y a les expériences et les pratiques, bonnes comme mauvaises, et les enseignements qu'on peut tirer à la lecture des offres publiées et des appréciations qu'ont pu en donner ceux qui les ont sélectionnées pour leur séjour. Ainsi, l'épluchage d'une centaine d'annonces sur Ajaccio, mais aussi des commentaires auxquels elles ont pu donner lieu permet, non de réfuter, mais à tout le moins de nuancer le discours sur les vertus de ce qui, en fait d'hospitalité, tend parfois à n'être qu'une question de business, de transactions entre ce qu'il faut bien désigner comme des «loueurs» et des «clients».

À en juger par le contenu des offres et des commentaires, il existe bel et bien des particuliers, résidents à l'année, qui envisagent Airbnb comme un système convivial permettant de s'assurer, non pas une rente mais un petit complément de revenu, en louant une partie ou totalité de leur propre logement et qui jouent le jeu de l'accueil personnalisé: ils mettent un point d'honneur à recevoir en personne les vacanciers qu'ils vont héberger, à leur prodiguer des conseils voire à leur servir de guide. De même qu'il existe une demande pour ce type de relation où les interactions entre locaux et visiteurs ne se réduisent pas à une transaction et à la fourniture d'une prestation. L'ennui est que cette conception semble loin d'être la règle absolue.

Il est par exemple frappant de constater que bon nombre de locataires mentionnent ne pas avoir rencontré leur «hôte», soit qu'ils le regrettent un peu, soit qu'ils se fendent d'un commentaire -élogieux ou incendiaire, c'est selon- sur l'intermédiaire qui s'est chargé de leur remettre une clé. Il peut s'agir d'un voisin obligeant, d'un commerçant du coin tout aussi serviable... Ou tout simplement d'un professionnel de la conciergerie, appointé par un propriétaire ou par une société. Car le principe de la location entre particuliers semble souffrir quelques entorses, au vu de certaines annonces émanant d'agences spécialisées dans le locatif de court séjour, qu'elles soient basées sur place ou hors de Corse. Dans certains cas, aussi, le propriétaire manifeste une conception très minimaliste de son rôle «d'hôte» tel R. qui a doté les logements qu'il loue dans la vieille-ville de serrures à code, dont les combinaisons sont régulièrement renouvelées, évitant ainsi formalités d'accueil et autres effusions de bienvenue. Un véritable hôte 2.0, en somme. Ce dont nombre de ses locataires ne paraissent d'ailleurs pas s'offusquer, pourvu que les prestations du logement et le rapport qua-

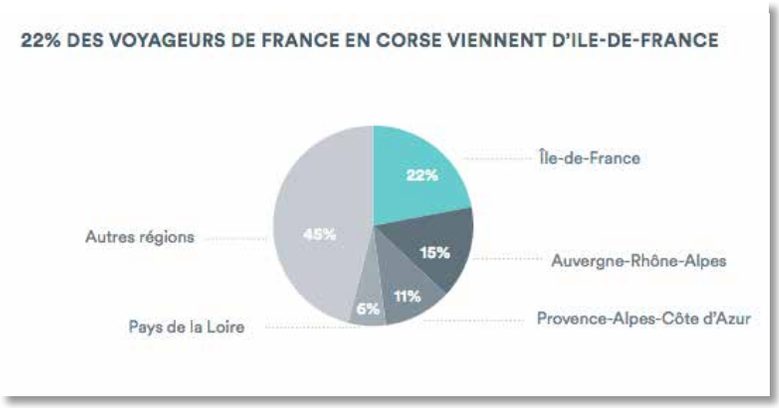

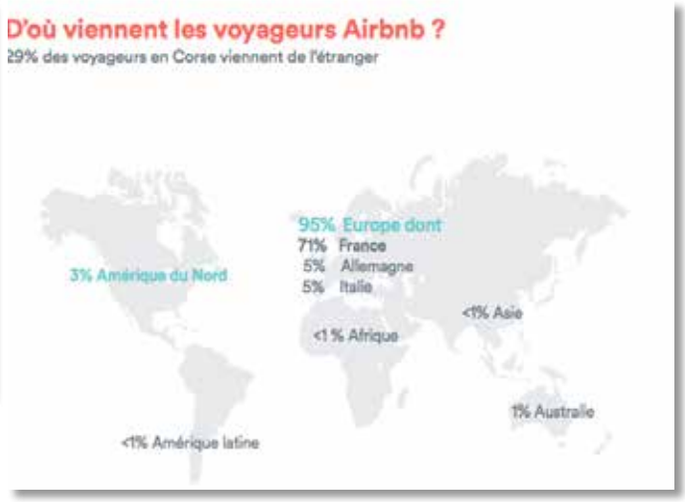

REPÈRES

Nous nous sommes penchés sur un échantillon d'une centaine d'annonces proposant un couchage pour deux personnes (plus, éventuellement, un canapé-lit) en studio, T1 et T2, sur Ajaccio intra-muros, ainsi que sur quelques annonces de chambres louées, en retenant uniquement celles ayant donné lieu à des commentaires de la part de ceux qui y avaient séjourné entre janvier et début septembre 2017. Pour tenter d'estimer la durée de location de ces hébergements, sur une base a minima, nous avons tenu compte des spécifications des loueurs (certains louent à la nuit, d'autres à la semaine, etc...) et des indications données -lorsqu'ils en donnaient- par les locataires sur la durée de leur location, en s'en tenant à une base minimale. Rien ne permet d'affirmer que tous les locataires postent systématiquement un commentaire. En examinant les annonces puis les profils des hôtes, il s'est avéré que 25 d'entre eux étaient multipropriétaires et que 3 étaient des agences.

Selon les chiffres communiqués par Airbnb, le nombre moyen de nuits louées en Corse par hôte et logement est de 27 (contre 26 au plan national) pour un revenu annuel de 3 300 €/an. Derrière cette sage moyenne, il y a cela dit des chiffres qui tendent à confirmer la vocation commerciale de certains hôtes. Début septembre, certains cumulaient entre 60 et 90 nuits (toujours sur la base des notifications) et jusqu'à quelque 120 nuits pour cet hôte qui a manifestement choisi de dédier à l'année une des chambres de son appartement à la location via la plate-forme pour 32 € la nuit. Ainsi par exemple, dans l'hypothèse la plus basse, avec 35 nuits sur un de ses biens et 91 sur un autre, Ro. en serait donc déjà à plus de 7 500 € sur 9 mois.

Certes, la ville percevra une taxe de séjour. Toutefois, l'invite très explicite faite par M. à l'un de ses clients décidé à revenir de ne surtout pas hésiter à prendre contact *« directement, la prochaine fois »* peut à tout le moins laisser craindre que pour certains, la plate-forme soit un tremplin pour se constituer une clientèle triée sur le volet, hors de tout encadrement ou moyen de contrôle. ■ *EM*

« ...le terme de « professionnel » revient régulièrement dans les commentaires »

lité-prix leur conviennent. Et puis il répond au téléphone ou par mail, tout de même.

De fait, le terme de « professionnel » revient régulièrement dans les commentaires de ceux qui ont pourtant choisi de se détourner de l'hôtellerie pour séjourner chez l'habitant et faire censément l'expérience de vivre non comme des touristes mais « comme les locaux ». Enfin, presque. Mais pas trop quand même. Ainsi reviennent çà et là des plaintes, parfois aigres, sur les bruits de la vie nocturne ou matutinale ajaccienne, singulièrement pour ceux qui ont choisi le pittoresque du centre-ville : moins de goélands, moins de gens qui parlent ou chantent corse, moins de restaurants ou de bars qui restent animés au delà de 22h, moins de camions de livraisons, moins de passages pour la collecte des déchets et ce serait parfait, merci d'en prendre note pour l'avenir. Ainsi M. qui, d'un séjour d'une semaine dans le quartier de la citadelle, retient surtout la mauvaise nuit de sommeil due à une soirée de chants -corses de surcroît- dans le bar situé en bas de son hébergement et encourage vivement son loueur à exiger la fermeture de l'établissement. Ne parlons pas de ceux qui estiment qu'une climatisation aurait été « un minimum ». Et pourtant, c'est ça aussi, « l'expérience locale »...

Il n'est cela dit pas surprenant que la rencontre, au départ supposée être fondamentale, entre loueur et locataire n'ait pas nécessairement lieu. En effet, nombre de propriétaires indiquent ne pas résider à Ajaccio, ni même quelque part en Corse. Ils vivent à Valenciennes, Paris, Cannes, Saint-Raphaël ou quelque part ailleurs dans le monde. S'il existe une « communauté Airbnb en Corse* » on peut raisonnablement avancer que ce n'est pas vraiment une communauté de destin. Et qu'une partie des 24 M€ de revenu qu'encaissent *« les hôtes en Corse »*, a peu de chance d'être réinjectée dans l'économie locale. Il est cela dit difficile de quantifier de façon précise. En tout cas pas en se basant sur les profils publiés par les loueurs, car tous n'affichent pas clairement leur lieu de résidence et le fait que certains clients mentionnent ne pas les avoir rencontrés ne permet pas de déduire qu'ils ne vivent pas sur place.

Difficile donc de dire combien sont ces *« ambassadeurs de la Corse »* dont le rapport à l'île tient surtout au fait d'y posséder un pied-à-terre. Ou deux. Ou trois. Voire un peu plus. Car une des caractéristiques frappantes de l'échantillon d'offres ajacciennes, est le fait qu'il existe, sur place comme hors de l'île, des « hôtes » doués pour l'ubiquité, dans la mesure où certains profils détiennent plusieurs logements dont la principale -pour ne pas dire unique- destination est d'être loués à des vacanciers, de janvier à décembre. C'est le cas de M-L pour qui on a pu compter pas moins de cinq biens, situés pour la plupart entre Trottel et les Sanguinaires. Ce dernier quartier s'imposant -mais est-ce bien une surprise ?- comme le chouchou des multipropriétaires. Et des locataires. Cela dit, Trottel, la vieille ville et Aspretto sont aussi des secteurs prisés dans ce Monopoly estampillé *« économie collaborative »*. Qui certes peut diversifier et compléter l'offre d'hébergement touristique locale. À condition de ne pas la supplanter, ni de consacrer certains quartiers comme des zones réservées aux seuls touristes, les vouant à une vie en pointillés, au gré des calendriers de vacances. ■ ***Elisabeth MILLELIRI***

**Source : La communauté Airbnb en Corse, rapport fondé sur : les données concernant les hôtes et voyageurs Airbnb en France entre le 1er juin 2016 et le 1er juin 2017, une enquête par email auprès des hôtes et des voyageurs réalisée en novembre 2016 et les données Insee relatives à l'offre d'hébergement par commune.*

Profession : scribe des temps modernes

Sabine Susini est écrivain public, un vieux métier qui consiste à écrire pour le compte de particuliers, d'entreprises ou de collectivités. Depuis la rive sud du golfe d'Ajaccio, au quotidien, elle met ainsi sa plume au service des autres

Photo DR

C'est par amour des mots que Sabine Susini a un jour décidé de changer de vie. Après des études littéraires et une carrière de journaliste, elle a choisi de raccrocher magnéto et caméra et de revenir à son premier amour: l'écriture. C'est ainsi qu'elle a rencontré la profession d'écrivain public sur sa route. «*Il y a eu plusieurs facteurs qui m'ont poussée vers ce métier,* raconte-t-elle en détaillant: *Je pigeais à l'époque pour des médias nationaux. Mais il me manquait quelque chose. Je cherchais un métier qui me permettrait d'entretenir l'écriture. Je suis tombée sur le métier d'écrivain public un peu par hasard et j'ai voulu essayer. Et puis, en parallèle, je travaillais aussi pour une agence de voyage, et j'avais une cliente portugaise qui me laissait ses chèques à remplir car elle ne savait pas écrire le français. Je me disais qu'il fallait vraiment qu'elle ait confiance ou qu'elle n'ait pas le choix pour me laisser faire ça. J'ai commencé à cogiter. Je voulais mettre l'écriture au service des gens qui ont un manque à ce niveau-là. Le cheminement s'est fait et j'en suis arrivée à créer mon entreprise, Plume d'île, en septembre 2011.*»

Désormais, cette quadragénaire aux yeux rieurs distille chaque jour les mots avec passion et bonne humeur au service de particuliers, d'entreprises ou encore de collectivités. Lunettes sur le nez, derrière son bureau chargé d'ouvrages de référence pour faire bon usage de la langue, elle exerce ce très vieux métier qu'on a coutume de faire remonter aux scribes de l'Égypte antique. Même si aujourd'hui les papyrus ont été remplacés par les ordinateurs. «*C'est un métier qui a vraiment évolué et que j'aime remettre au goût du jour*, explique-t-elle. *Avant, l'écrivain public était sur la place publique avec son pupitre et écrivait des courriers et des actes. Il nous arrive toujours d'écrire des courriers notamment dans des cas de litige, mais cela reste rare*». Sabine, elle, se concentre surtout sur deux gros domaines. «*Le premier consiste à écrire des livres. Pour les particuliers, tout d'abord. Arrivées à un certain âge, des personnes ont envie de faire un retour en arrière sur leur vie et de partager ce qu'elles ont vécu avec leur famille. J'ai ainsi beaucoup travaillé avec les Pieds-noirs au moment des 50 ans de la libération de l'Algérie. Il y a aussi des sportifs qui me contactent pour rédiger des carnets de bord. Par exemple, un de mes clients relève des défis assez corsés et tient un journal et je l'aide à mettre cela en forme. Et puis on me contacte pour me demander des livres d'entreprise. C'est une façon de mettre en avant sa société avec l'historique, des portraits, ou encore quelques chiffres*». Mais le plus gros de son travail, Sabine l'opère «*en mode 2.0*». «*La place publique, ce n'est plus la rue, mais Internet,* plaisante-t-elle. J*e travaille beaucoup sur des textes de site web ou des textes de blog pour les entreprises qui ont besoin d'une vitrine pour montrer ce qu'elles font, ce qu'elles sont capables de faire et leurs actualités*». Un nouveau support pour lequel elle a dû adapter sa plume: «*Le web c'est une écriture particulière car il faut faire attention aux mots clefs, faire attention à ce qu'il y ait suffisamment d'écriture mais pas trop, c'est assez complexe, mine de rien. Et puis j'écris aussi pour les réseaux sociaux. Je travaille avec des community manager qui font appel à mes services pour la rédaction de posts. Cette écriture-là est aussi particulière et très intéressante car elle doit être très courte, très concise et elle doit impacter.*»

Si les codes de l'écriture semblent savamment orchestrés, il est à préciser qu'aucun diplôme n'est requis pour devenir écrivain public, et qu'il n'existe pas d'études à proprement parler. Même si quelques universités proposent des formations ici et là. «*Quand j'ai décidé de me lancer dans ce métier j'ai voulu voir ce qu'on faisait et j'ai suivi la formation du CNED. C'est une petite formation sur quelques mois*», signale pour sa part la créatrice de Plume d'île.

Bien que située sur la rive sud du golfe d'Ajaccio, comme l'écriture ne connaît pas la distance, l'entreprise compte bien sûr des clients en Corse, mais aussi sur le continent. Et si elle a fait le choix de travailler depuis chez elle, Sabine a mis en place une routine bien définie pour être la plus productive possible: «*Je commence le matin au réveil avec les infos, ça je ne peux pas m'en empêcher, pour voir ce qu'il se passe dans le monde. Ensuite, je regarde aussi ce qu'il se passe dans le monde de l'écriture et de la littérature. Après, un peu comme un chef d'entreprise, je regarde et réponds à mes mails. Et puis il y a un moment où je m'enferme dans ma bulle pour pouvoir écrire. Et à partir de là ma journée consiste à pratiquement écrire non-stop*».

Dans cet univers de mots, cette amoureuse de belles lettres a trouvé sa place naturellement et 6 ans après le lancement de son entreprise, elle l'assure avec aplomb, elle ne changerait de métier «*pour rien au monde*». «*J'ai fait le pari de vivre de ce métier et c'est hyper épanouissant. Même s'il y a des moments qui sont difficiles car monter son entreprise ici en Corse en étant une femme ce n'est pas simple pour plein de raisons*», lâche-t-elle toutefois. Pour la soutenir, elle peut compter sur l'association des Corsican business women dont elle est une membre active: «*J'avais la volonté de rejoindre ce club pour échanger autour de l'entreprenariat en Corse, ne plus être isolée, trouver un soutien quand j'ai un souci et également partager les compétences*».

Dans un monde où la communication n'a jamais été aussi importante, nombre d'écrivains publics, ces scribes des temps modernes, peinent aujourd'hui à vivre de leur plume. En écho, comme un défi, sur son site internet Sabine Susini affiche haut et fort sa devise: «*Plume d'île c'est l'audace de croire que l'écriture n'a pas dit son dernier mot!*». ■ ***Manon PERELLI***

«*J'ai fait le pari de vivre de ce métier et c'est hyper épanouissant.*»

Photo Manon Perelli

UN VIEUX MÉTIER QUI SE MEURT?

Aujourd'hui le métier d'écrivain public compte moins de 400 professionnels en France.

Sabine Susini est, elle, la seule représentante de la profession enregistrée en Corse. Faute de revenus suffisants, beaucoup exercent cette activité à temps partiel en complétant souvent par un second emploi.

Plume d'île connaît elle une situation semble-t-il plus favorable, même si tout n'est pas simple. «*Il faut se faire connaître mais la demande est là*», souligne Sabine Susini, «*Qu'on le veuille ou non, il y a beaucoup de gens en Corse qui ont des soucis au niveau de l'écriture, de la compréhension ou de l'expression écrite. Et puis il y a de plus en plus de gens qui sont isolés, que ce soit dans les villages ou dans les villes, et généralement ce sont eux qui font appel à mes services. Il y a aussi de plus en plus de gens qui ont envie de partager leur expérience*», indique-t-elle avant de lancer en souriant: «*Et puis surtout, on croyait que l'écriture allait disparaître avec la génération 2.0, c'est faux. Au contraire, on écrit énormément!*». ■ ***MP***

REPÈRES

INSEME

UN BUREAU EN BALAGNE POUR MAILLER LE RURAL

Photo Pierre Pasqualini

Depuis 2009, l'association Inseme aide les insulaires devant se rendre sur le continent pour raisons médicales, ainsi que leurs familles, à faire face aux difficultés matérielles et financières de ces déplacements. Le 15 septembre, elle a inauguré son troisième local à L'Île-Rousse pour compléter son maillage de l'île, plus particulièrement en milieu rural.

Le combat débuté par Laetitia Cucchi, il y a huit ans à Ajaccio, a pris de plus en plus d'ampleur. Après l'ouverture du bureau d'Ajaccio, puis celui de Bastia, permettant ainsi de mieux répondre aux besoins de la population du nord au sud de l'île, ce maillage est désormais complété avec l'ouverture d'un troisième bureau, ouvert au public du lundi au mercredi* à la Maison des affaires sociales de la ville de L'Île-Rousse, qui aura pour vocation d'aller à la rencontre du public du rural. Son champ d'actions va bien au-delà des limites de Balagne. En effet, il servira de pôle centralisateur du monde rural et permettra donc à sa chargée de mission, Anne-Marie Orticoni, de se déplacer les jeudis et vendredis dans les villages de Corse. *« Ces deux jours, je serai en déplacement dans tous les territoires hors grand Bastia et Pays ajaccien, qui eux restent à la charge de nos bureaux sur place. C'est le choix de notre association de sillonner toutes les communes de Corse, y compris et surtout les plus petites et les plus isolées, pour expliquer dans toutes ces communes ce que fait Inseme au quotidien pour les bénéficiaires. Malheureusement, la maladie ne se limite pas aux villes et pour les gens du rural à la maladie s'ajoute l'isolement et le manque d'information. Il y a donc un réel besoin dans ces communes et nous le voyons quand nous nous déplaçons. Ce bureau était nécessaire. Ces déplacements vont aussi nous permettre de rencontrer d'éventuels partenaires, publics ou privés, qui souhaiteraient soutenir la démarche d'Inseme »* explique Anne-Marie Orticoni.

Ce bureau, dont le local a été mis à disposition, gracieusement, par le Conseil départemental de Haute-Corse, va permettre de rapprocher les territoires. *« Au départ, nous avions prospecté pour un local entre Corte et la Balagne, et c'est une très bonne opportunité que nous a donné le Conseil départemental de nous implanter ici. Le fait de se trouver dans la Maison des affaires sociales est en cohérence avec notre démarche. Aujourd'hui, nous travaillons quotidiennement avec des personnes qui sont sur le terrain du social donc les dossiers peuvent être traités de manière plus rapide grâce à une meilleure communication avec les autres agents sociaux. Pour nous, qui devons souvent travailler dans l'urgence, c'est un vrai plus »* ajoute la chargée de mission.

Pour la présidente et fondatrice d'Inseme, Laetitia Cucchi, c'est une très grande satisfaction. *« Notre seul objectif est de soulager les familles de la double peine à savoir, la maladie et les problèmes financiers et logistiques allant avec. En Corse, dans certains endroits, il y une triple peine, avec une autre forme d'éloignement, une autre forme de difficulté d'accès aux services, aux institutions et aux associations. C'est une réalité que nous avons tous à l'esprit. Nous savions depuis longtemps que, si nous pouvions recevoir les patients de Bastia et d'Ajaccio et traiter leurs dossiers correctement, dans les communes du rural, les besoins étaient très importants. Mais il nous manquait les moyens matériels pour y répondre. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de mieux venir en aide à ces gens. Avec ce nouveau bureau et notre chargée de mission, nous allons pouvoir pallier à cette fracture entre ville et rural. »*

À peine ouvert, ce troisième bureau est déjà très actif : à ce jour, 400 dossiers, venant de communes du rural, y ont été déposés dont une cinquantaine est déjà en cours de traitement. ■ ***Pierre PASQUALINI***

**de 9h à 17h*

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION DE SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 23 août 2017, il a été constitué une Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes : **dénomination :** VITA LIBERTE CAP CORSE, **forme :** Société par Actions Simplifiée, au **capital** de 2.000 euros, dont le **siège social** est sis : U boscu d'Oru, 20200 PIETRANERA, dont l'objet est l'exploitation de tout club de gymnastique, de remise en forme, de fitness, de musculation, de cardio-training, de bien-être, mettant à disposition de sa clientèle tous types d'appareils de musculation et tous autres types d'appareils susceptibles d'assurer le maintien en forme et le bien-être de son utilisateur, dont la **durée** est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
La **présidence** est attribuée à la société **GC VITA LIBERTE**, SAS au capital de 4.886,21 euros, dont le siège est sis 40, avenue de Lascours, Parc d'Activité de Napollon, 13400 AUBAGNE, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 751 166 158, représentée par Monsieur Emmanuel GIOBBI.
COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE NOMMÉ : Approbans Audit, SARL au capital de 50.000 euros, dont le siège social est sis 62, rue Etienne Miège, 13013 MARSEILLE, et dont le numéro unique d'identification est 525 098 786 RCS MARSEILLE, représentée par Monsieur Pierre Chauvet,
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives ou assemblées générales. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.
Existence de clauses relatives à l'agrément des cessionnaires d'actions :
La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
La **société sera immatriculée** au Registre du Commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 06/09/2017, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :
BRASSERIE BONAPARTE
Siège social : Place de la Porteuse d'Eau à Calvi - **Objet social :** Exploitation d'un restaurant, bar...
Capital : 10.000 euros - **Durée :** 70 ans
Immatriculation : RCS Bastia
Gérante : Mme **Marie-Françoise Savelli,** demeurant Avenue Christophe Colomb à Calvi.

N° 03

SOGNI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 4000 euros
Siège social : Villa Jean Michelle, Quartier Giambelli, 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 11 septembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : SOGNI
Siège : Villa Jean Michelle, Quartier Giambelli, 20200 BASTIA
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 4000 euros
Objet : L'organisation, la production, l'exploitation, de tous programmes audiovisuels par tous procédés connus ou inconnus à ce jour. La production, l'enregistrement, l'adaptation sur tous supports, de toutes oeuvres dramatiques, musicales, lyriques, orchestrales, chorégraphiques, théâtrales, ainsi que toutes oeuvres littéraires, audiovisuelle, phonographiques, documentaires, pédagogiques et artistiques au sens le plus large, et ce par tous procédés mécaniques, électriques, magnétiques ou autres connus ou inconnus à ce jour.
* L'édition musicale, l'achat, la vente, l'arrangement, la diffusion sous toutes ses formes et par tous procédés connus ou inconnus à ce jour, au sens le plus large. L'organisation, la production, l'exploitation, l'édition de programmes multimédia, et l'achat, la vente, la diffusion de ces programmes sous toutes ses formes et par tous procédés connus ou inconnus à ce jour, au sens le plus large. Toutes prestations techniques, administratives, et d'assistance ayant trait aux activités cinématographiques, audiovisuelles, musicales et multimédia ou tout type d'événement culturel nécessitant une organisation logistique.
* L'acquisition, l'exploitation, la revente et l'utilisation de tous droits d'auteur et oeuvres de l'esprit, la représentation des intérêts quels qu'ils soient de toute maison d'édition et de tous auteurs, techniciens, compositeurs et artistes.
* La distribution, l'exploitation, la vente et la négociation de toutes oeuvres audiovisuelles, musicales et multimédia, françaises ou étrangères.
* La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation, de tous établissements, usines, ateliers, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.
La prise, l'acquisition, l'exploitation, ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Mathieu Taddei, demeurant Villa Jean-Michelle - Quartier Giambelli, 20200 BASTIA
La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution de la sas: Eleven Stratégies **Siège:** Id Tribbio 20244 San-Lorenzo. **Capital:** 200 euros. **Objet:** agence de publicité. **Président: Jérôme Négroni,** Id Tribbio 20244 San-Lorenzo. **Durée:** 99 ans au RCS de Bastia.

N° 05

KNP CARROSSERIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Local commercial sis Pastoreccia, Zone Industrielle Bastia, 20600 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 4 septembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : KNP CARROSSERIE
Siège : Local commercial sis Pastoreccia, Zone Industrielle Bastia, 20600 BASTIA
Durée : Quatre-vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros
Objet : Carrosserie, peinture, tôlerie, entretien et petites réparation automobiles, achat-revente de véhicules d'occasion et pièces détachées.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame **Samira OUERGHI,** demeurant résidence Alba Chjara Bâtiment B Rue Bassanese, 20600 BASTIA, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés.
La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis, Le Président.

N° 06

Suivant acte SSP en date du 12/09/2017, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : CASA ORSONI
Objet social : Location de meublés de tous logements
Siège social : Résidence «Casa Vecchia» - Route de Santore – 20260 CALVI
Capital : 2.000 €. Durée : 70 ans.
R.C.S : BASTIA
Président : Madame Marie Josée ORSONI demeurant Résidence «Casa Vecchia» - Route de Santore à CALVI (Haute-Corse)

N° 07

Constitution de la sasu: Chahenhad
Siège: 4 rue commandant Bonelli 20200 Bastia.
Capital: 1000euros.
Objet: création et vente de vêtements pour bébés.
Président: Nathalie Saniian, 4 rue commandant Bonelli 20200 Bastia.
Durée: 99 ans au RCS de Bastia.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 11/09/2017, il est constitué une S.A.R.L.
DENOMINATION : SARL J.C.G.P.
OBJET : Grande restauration.
DUREE : 99 ans.
CAPITAL : 1000 EUR - Entièrement libéré.
GERANCE : Mme **AGOSTINI Géraldine,** ép. BRUGIONI.
SIEGE : Chez **Mme Brugioni,** Migliacciaru, 20243 Prunelli di Fiumorbu.
RCS : Bastia.

N° 09

BAOLIS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11/09/2017 fait à Travo il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : BAOLIS
SIEGE SOCIAL : ZA DE TRAVO - 20240 VENTISERI
OBJET : La société a pour objet l'acquisition, l'apport, la construction en vue de la gestion de tous biens immobiliers à usage professionnel destinés à la location.
Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
CAPITAL : 100 euros entièrement libéré.
GERANCE : Monsieur **CAMPANA Olivier** né le 25/09/1976 à Bastia, de nationalité Française, demeurant Route de Cavone - 20240 Ventiseri, pour une durée illimitée.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis, la gérance.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : SAS "CARMONA"
Siège : Lieu dit A Fogatella – 20218 MOROSAGLIA
Objet : Débit de boissons, petite et grande restauration, camping, hôtellerie
Durée : 99 années
Capital : 500 Euros
Président : Madame **MUSCATELLI Laure** épouse CARMONA demeurant Lieu-dit A Fogatella – 20218 MOROSAGLIA
Immatriculation : RCS BASTIA

Pour Avis,

N° 11

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes: **Dénomination**: 2B montage **Capital**: 100 euros **Siège**: Chemin Caragutti Lieu-dit a Noce 20213 Castellare-di-Casinca
Objet: Montage de charpentes, bardage et couverture. **Durée**: 99 ans **Président**: M. PAPPALARDO Cedric Chemin Caragutti Lieu-dit a Noce 20213 Castellare-di-casinca La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix. **RCS**: Bastia.

N° 12

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CALVI du 13 septembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à responsabilité limitée
Dénomination : BB CORP
Siège : Chemin de la Pinède – Plage de Calvi- 20260 CALVI
Objet : La gestion d'un portefeuille de marques et brevets exploités notamment par voie de licence ;
- La vente de vêtements de prêt-à-porter, accessoires de mode, chaussures, maroquinerie.
Durée de la Société : 99 ans
Capital : 1 000 euros
Gérance : Antony TEJEDOR, demeurant 43, avenue Paul Cézanne – Résidence l'Esterel – 13090 AIX EN PROVENCE
Immatriculation de la Société au RCS de BASTIA.

N° 13

Ancienne dénomination :

SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'INDIVISION FILIPPI – SAGA

Nouvelle dénomination :

SAGA

Société à Responsabilité Limitée transformée en Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 334.347,71 euros
Siège social : Route de Palombaggia Lieu-dit Pinonu, 20137 Porto-Vecchio
352 077 945 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant délibérations du 20 avril 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Le siège de la société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Le capital social reste fixé à la somme de 334.347,71 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux Décisions Collectives, quel que soit le nombre de ses actions sous réserve de la déchéance encourue pour défaut de libération, dans le délai prescrit, des versements exigibles sur ses actions. Le droit de participer aux Décisions Collectives est subordonné à l'inscription en compte des actions au nom de leur titulaire au plus tard à la date de la décision collective.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Toute transmission, à titre onéreux ou gratuit, d'actions ou de droits démembrés portant sur des actions est soumise à une procédure d'agrément dans les conditions décrites dans les statuts. Jean-César FILIPPI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRESIDENT DE LA SOCIETE : Jean-César FILIPPI, demeurant à PORTO VECCHIO (20137) – Rue Maréchal Juin.
Les Commissaires aux comptes ont été confirmés dans leurs fonctions.
Suivant délibérations du 20 avril 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social à compter de ce même jour.
En conséquence l'article 3 " Objet social " a été modifié comme suit :
" ARTICLE 3 : OBJET La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
- toutes activités du domaine de l'hôtellerie et de la restauration,
- l'acquisition, la construction, la rénovation, la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis.
- la gestion et l'exploitation de tous centres d'affaires, équipements sportifs, de détente et/ou de loisirs,
- l'organisation et/ou l'animation de formations, congrès et séminaires,
- la gestion et l'exploitation de bars, brasserie et/ou débits de boissons,
- la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier,
- la vente d'accessoires d'habillement et pour la maison, éventuellement siglés par l'hôtel, et toutes activités annexes ou complémentaires, .../...
- et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. La Société peut agir en tous pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.
La Société peut, en France et à l'étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques, tous noms de domaines, tous brevets et procédés de fabrication, tous dessins et modèles et, d'une manière générale, tous droits de propriété intellectuelle. "
Suivant délibérations du 20 avril 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier la dénomination sociale qui devient " SAGA " à compter de ce même jour.
En conséquence, l'article 4 "Dénomination" des statuts a été modifié comme suit :
" ARTICLE 4 : DENOMINATION La dénomination de la Société est : " SAGA "
Le reste de l'article est inchangé.
Mention sera faite au RCS de AJACCIO

N° 14

IXA

SELARL d'Avocats
37, rue Cassiopée - Parc Altaïs
74650 CHAVANOD

PIMALO SPERONE

SARL au capital de 10.000 €
Siège : 21 Rue Beaurepaire
75010 Paris
520231705 RCS de Paris

Aux termes de ses décisions du 31 août 2017, l'Associée unique a décidé de transférer le siège social de la Société de PARIS (75010), 21 rue Beaurepaire, à BONIFACIO (20169), Route de Piantarella, à compter du 1er septembre 2017.
L'article 4 alinéa 1 des statuts a été modifié en conséquence.
Modifications des mentions anciennement publiées :
*** ANCIENNES MENTIONS :**
Siège social : 21 Rue Beaurepaire 75010 PARIS
RCS : PARIS
*** NOUVELLES MENTIONS :**
Siège social : Route de Piantarella 20169 BONIFACIO
RCS : AJACCIO
Gérant : Monsieur Philippe GODEAU, demeurant 10 Regents Park Terrace - Primrose Hill - LONDON NW1 7EE

Pour avis,
La Gérance.

N° 15

FIN DE LOCATION GERANCE

Le 10 septembre 2017, il a été mis fin au contrat de location-gérance du fonds de commerce hôtel restaurant dénommé CENTRAL HOTEL, sis à 20200 BASTIA - 3, rue Miot, reçu en location-gérance par Monsieur DE BENOIT DE LA PAILLONNE Frédéric le 10 juin 1996 de l'indivision MONGELLAZ / DE BENOIT DE LA PAILLONNE, qui se compose à ce jour de Fabienne LECHANT - Josiane DURAND - Marie-Jeanne DE BENOIT DE LA PAILLONNE - Frédéric DE BENOIT DE LA PAILLONNE.

N° 16

BARTOLI ET FILS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège social : 32, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
453 718 652 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de l'associé unique et d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 1er avril 2017 enregistré à BASTIA le 12/09/2017, référence 2017 A 1188,
Monsieur Yan BARTOLI, demeurant Campo Ventoso - Route supérieure de Cardo 20200 BASTIA, a fait apport à la société BARTOLI ET FILS, société à responsabilité limitée au capital de 5000 euros ayant son siège social 32, Boulevard Paoli, 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 453 718 652 RCS BASTIA,
D'un fonds de commerce de SALON DE THE, VENTE A CONSOMMER SUR PLACE ET A EMPORTER DE PATISSERIES DIVERSES ET GLACES, DE PETITE RESTAURATION ET SNACK, sis 32, boulevard Paoli – 20200 BASTIA ; connu sous le nom commercial « LE TEMPLE DES DOUCEURS » pour lequel Monsieur Yann BARTOLI est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés BASTIA sous le numéro 828 954 669.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2017
Cet apport évalué à 94.785 euros et consenti net de tout passif, a été rémunéré par l'attribution à l'apporteur de 213 parts de 50 euros chacune, émises par la société BARTOLI ET FILS à titre d'augmentation de son capital social.
Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce BASTIA et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de Monsieur Yan BARTOLI, demeurant Campo Ventoso - Route supérieure de Cardo 20200 BASTIA, chez qui domicile a été élu à cet effet.

Pour avis,
La Gérance

N° 17

OLITTEA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000 €
Siège : Boulevard Louis Campi, U Bistrotellu, Résidence Bodiccione, Bâtiment D, La Rocade
20090 Ajaccio
809772320 RCS de Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION

La société OLITTEA a établi en date du 2 août 2017 un projet de fusion établi par acte sous seing privé avec la société SOFFIU NOVU, société absorbante, société à responsabilité limitée au capital de 7630 euros, dont le siège social est Route des Sanguinaires, Lieu-dit les Sept Chapelles, Boulevard Nicephore Stephanopoli de Comnène 20000 AJACCIO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 441 483 013.
La société SOFFIU NOVU, absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société OLITTEA depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société OLITTEA s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.

Pour avis, le Président.

N° 18

SOFFIU NOVU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7630 euros
Siège social :
Route des Sanguinaires, Lieu-dit les Sept Chapelles, Boulevard Nicephore Stephanopoli de Comnène,
20000 Ajaccio
441 483 013 RCS Ajaccio

Suivant délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 août 2017, les associés ont décidé d'étendre l'objet social aux opérations de "Restaurant–brasserie" et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts.

Pour avis, le Gérant.

N° 19

les avocats

Albert PELLEGRI

Avocat à la Cour
Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
Port de Plaisance de Toga
Bât. A2 - 20200 Bastia
Tél 04.95.32.05.85
Fax 04.95.32.13.35
e-mail : pellegri.albert@wanadoo.fr

MOBY FERRIES SAS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50.000 euros
Siège social :
4, Rue CDT Luce de Casabianca
20200 Bastia
819 941 121 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 11 août 2017, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.

N° 20

Acquatherm

SASU au capital de 1000 euros
Siège social : Punta - 20240 Solaro
801 412 172 RCS Bastia

Le 15/09/2017, l'associé unique a transféré le siège social à Abbazia, 20243 Prunelli di-Fiumorbo à compter du 15/09/2017.
Dépôt au RCS de Bastia.

N° 21

JETIM

SASU au capital de 1.000 €
Siège : Villa Fieschi
37, Avenue Napoleon III
20110 Propriano
519 794 861 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 27/03/2017, il a été décidé de transférer le siège social au Lieu-dit Rena Bianca, 20110 PROPRIANO. Mention au RCS de AJACCIO.

N° 22

MINECHE

Société Civile Immobilière
Au capital de 2.400 €uros
Siège Social : C/. Monsieur PERRINO
Résidence Parc Impérial
Le Trianon - Route des Cèdres
20000 Ajaccio
R C S : Ajaccio 792 667 750

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 22 août 2017, enregistrée au SPFE d'Ajaccio, le 13/9/2017 a adopté les résolutions proposées aux termes desquelles :
- Le capital social est augmenté de 201 euros par la création de 201 parts sociales de 1 € chacune, pour le porter de 2.199 € à 2.400 €. L'article 2 du titre II des statuts relatifs au capital social est modifié ainsi :

Ancienne rédaction : Article deuxième - capital social - Total des apports

La valeur totale des apports, initialement de deux millions cent quatre vingt dix neuf mille euros (2.199.000 €), a été ramenée par délibérations des assemblées générales extraordinaires des associés des 25/6/2017 et 06/8/2017, à deux mille cent quatre vingt dix neuf euros (2.199 €), par voies de réduction du nominal des parts initialement de cent euros (100 €) ramené à un euros (1 €), accompagné d'une diminution de nombre de parts , initialement de vingt et un mille neuf cent quatre vingt dix (21.990) ramené à deux mille cent quatre vingt dix neuf (2.199).
Le capital social est fixé à la somme de : DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF euros (2.199 €)
Il est divisé en 2.199 parts, de UN euro (1 €) chacune, numérotées de 1 à 2.199 attribuées aux associés dans les proportions suivantes : Madame Elisabeth GUIBAL, épouse ARTUS, 733 parts numérotées de 1 à 733 ; Monsieur Jean Claude GUIBAL, 733 parts numérotées de 734 à 1.466 Madame Michèle MOREAU épouse PEYRE, 733 parts numérotées de 1.467 à 2.199

Nouvelle rédaction : Article deuxième - capital social - Total des apports

La valeur totale des apports, initialement de deux millions cent quatre vingt dix neuf mille euros (2.199.000 €), a été ramenée par délibérations des assemblées générales extraordinaires des associés des 25/6/2017 et 06/8/2017, à deux mille cent quatre vingt dix neuf euros (2.199 €), par voies de réduction du nominal des parts initialement de cent euros (100 €) ramené à un euros (1 €), accompagné d'une diminution de nombre de parts, initialement de vingt et un mille neuf cent quatre vingt dix (21.990) ramené à deux mille cent quatre vingt dix neuf (2.199). L'assemblée générale extraordinaire du 22 août 2017 décide de son augmentation de 201 euros par la création de 201 parts nouvelles de 1 € chacune, pour le porter à 2.400 euros. Le capital social est fixé à la somme de : DEUX MILLE QUATRE CENT euros (2.400 €)
Il est divisé en 2.400 parts, de UN euro (1 €) chacune, numérotées de 1 à 2.400 attribuées aux associés dans les proportions suivantes : Madame Elisabeth GUIBAL, épouse ARTUS, 800 parts numérotées de 1 à 733 et 2.200 à 2.266
Monsieur Jean Claude GUIBAL, 800 parts numérotées de 734 à 1.466 et 2.267 à 2.333 ; Madame Michèle MOREAU épouse PEYRE, 800 parts numérotées de 1.467 à 2.199 et 2.334 à 2.400.
Les formalités légales seront déposées auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 23

AVIS

Suivant acte sous seings privés en date à Ajaccio, du 18/08/2017 et 23/08/2017, au SIE d'Ajaccio le 01/09/2017, dossier 2017 26849, référence 2017 A 01228 ; la société **J A C S**, sigle JACS, SARL au capital de 15.000 € dont le siège est sis Centre Commercial Le Stiletto, Lieudit Stiletto, 20090 Ajaccio (RCS d'Ajaccio 509 145 835), a vendu à la société MBA, SARL au capital de 20.000 € dont le siège est sis Cours Napoléon, rés. Alban, 2000 Ajaccio (RCS d'Ajaccio 818 568 511), un fonds de commerce de vente d'appareils et prothèses de correction auditive, connu sous l'enseigne AUDITION CONSEIL, sis et exploité Centre Commercial le Stiletto, lieudit Stiletto, 20090 Ajaccio, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, objet d'une immatriculation au RCS d'Ajaccio, sous le numéro 509 145 835 00013, un fonds de commerce de vente d'appareils et prothèses de correction auditive, connu sous l'enseigne AUDITION CONSEIL, sis et exploité 66 cours Napoléon, 20000 Ajaccio, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, objet d'une immatriculation au RCS d'Ajaccio, sous le numéro 509 145 835 00021, un fonds de commerce d'audio prothèses, connu sous l'enseigne ATOL AUDITION, sis et exploité lieudit Stagnacciu, Parc d'activités de Mezzavia, 20090 Ajaccio, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, objet d'une immatriculation au RCS d'Ajaccio, sous le numéro 509 145 835 00039, un fonds de commerce de vente d'appareils et prothèses de correction auditive, connu sous l'enseigne AUDITION CONSEIL, sis et exploité lieudit Riniccio, rés. California, Vica, 20160 Sagone, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, objet d'une immatriculation au RCS d'Ajaccio, sous le numéro 509 145 835 00047. Moyennant le prix principal de 400.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 23/08/2017. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au Cabinet de Maître Vannina GENNARI, Avocat au Barreau d'Ajaccio, 65 cours Napoléon, 20000 Ajaccio, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

N° 24

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

Monsieur RAHIMZADEH NOM D USAGE RAHIMZADEH MOSCONI (Jean-Michel, olivier), né le 31 07 1980 à Ajaccio (Corse-du-Sud), demeurant 11 rue de la BCR voie romaine, Villa Chantevent, 20137 Porto Vecchio (), et agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son enfant mineur SIMONI RAHIMZADEH (Gabriel, paul), né le 13 01 2015 à Bastia (Haute Corse), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique et à celui de ce mineur, celui de Mosconi.

Pour avis,

N° 25

Avis de changement de nom patronymique Monsieur FOISSARD (Frédéric, Pierre), né le 03/07/1972 à THIAIS (Val-de-Marne), demeurant FRANCE, 6 bis boulevard de montera, 20200 Bastia (), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique, celui de FARINOLE afin de s'appeler à l'avenir : FOISSARD FARINOLE. Pour avis

N° 26

Notaires

SCP MAMELLI

Notaires
20217 Saint-Florent
Tél : 04.95.37.06.00

SCOTIMMO

Société Civile Immobilière
Capital : 500,00 €
Siège : Route Sainte Catherine
20217 Saint-Florent
RCS Bastia 830 090 544

AUGMENTATION DE CAPITAL

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 31 août 2017, en cours de publication au service de la publicité foncière de BASTIA, le capital social a été porté de 500,00 € à 70.500,00 € par voie d'apport en nature de la moitié indivise d'un local à usage commercial à SAINT-FLORENT (20217) Place Doria cadastrée AD-66 lot 11.
Les articles "Apports" et "Capital" des statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention : 500,00 €,
Nouvelle mention : 70.500,00 €.
Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis et mention,
Maître Vannina MAMELLI,
Notaire.

N° 27

SCIL GIANNINI - ANTONA

Société Civile
Au capital de 15.000 euros
Siège social :
Saint-Jean de Pisciatello
20117 Eccica-Suarella
443 615 521 RCS Ajaccio

Par AGE du 05/01/2017, il a été décidé :
- La refonte des statuts de la Société
- De remplacer la dénomination sociale «SCIL GIANNINI - ANTONA» par «GIANNINI ANTONA» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts

Pour avis,
Le Président.

N° 28

BARTOLI ET FILS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
porté à 15.650 euros
Siège social : 32, Boulevard Paoli,
20200 Bastia
453 718 652 RCS Bastia

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 1er avril 2017 que le capital social a été augmenté de 10.650 euros par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

*** Ancienne mention :**
Capital social : 5000 euros
*** Nouvelle mention :**
Capital social : 15.650 euros

Pour avis,
La Gérance.

N° 29

« SELARL CABINET JURIDIQUE P. MARCIALIS »

RCS Ajaccio 417 709 839
Siège social :
6, de l'Avenue PASCAL PAOLI
à Ajaccio

Suivant P.V de l'AGE du 12 Septembre 2017 à 14 heures , il ressort que M. Marcialis Patrick, demeurant au siège en qualité de seul associé et gérant en exercice a pris la décision suivante : changement de la dénomination sociale de la SELARL afin que dorénavant elle soit dénommée "Cabinet Juridique Ajaccien" en lieu et place de l'ancienne dénomination sociale, le reste inchangé.
La modification des statuts en découlant sera publiée au RCS d'Ajaccio conformément à la Loi.

Pour extrait, Le Gérant.

N° 30

SOFFIU NOVU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.630 €
Siège : Route des Sanguinaires,
Lieu-dit les Sept Chapelles,
Boulevard Nicephore Stephanopoli
de Comnène, 20000 AJACCIO
441483013 RCS de Ajaccio

AVIS DE FUSION

La société SOFFIU NOVU a établi en date du 2 août 2017 un projet de fusion établi par acte sous seing privé avec la société OLITTEA, absorbée, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est Boulevard Louis Campi, U Bistrotellu, Résidence Bodiccione, Bâtiment D, La Rocade, 20090 AJACCIO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 809 772 320. La société SOFFIU NOVU, absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société OLITTEA depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, l'apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital et la société OLITTEA a été dissoute sans liquidation, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion. La prime de fusion s'élève globalement à 161.730 euros.

Pour avis, le Gérant.

N° 31

BOULANGERIE DE CIAMANNACCE

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 500.00 €
Siège social : Quartier de la Poste
20134 CIAMANNACCE
821 474 699 RCS AJACCIO

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 5 septembre 2017, il résulte que :
- l'assemblée générale extraordinaire a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO .

Pour avis, le représentant légal.

N° 32

MARC

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 500.00 €
Siège social : Résidence 1er Consul
Bar Le Candia, 20090 Ajaccio
818 540 130 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 8 septembre 2017, il résulte que :
- L'assemblée générale extraordinaire a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.
Dépôt légal au Geffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

N° 33

ELOKA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100.000 euros
Porté à 320.000 euros
Siège social : Hôtel NAPOLEON
43, Bd Paoli, 20200 Bastia
489 805 952 RCS Bastia

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Septembre 2017 que le capital social a été augmenté de 220.000 euros par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

*** Ancienne mention :**
Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000 euros).

*** Nouvelle mention :**
Le capital social est fixé à 320.000 euros (320.000 euros).

Pour avis, La Présidente.

N° 34

MULTIBAT SERVICES

Sigle : MBS
SARL au capital de 5.000 €uros
Siège social : Hameau de Liacanti,
Villa n°10, Route de l'Ospédale
20137 PORTO VECCHIO
RCS AJACCIO 818 515 165

Aux termes d'une décision en date du 01/09/2017, l'associé unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de d'entretien de "jardins et petits travaux de jardinage" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance

N° 35

SAS G3I

SAS au capital de 122.000,00 €
Siège social : 73 Rue du Château
92100 Boulogne-Billancourt
401 722 061 RCS de Nanterre

En date du 16/08/2017, l'AGE a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du 73 Rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt au 3, allée des Mérous 20166 PIETROSELLA, à compter du 11/09/2017.
Mention au RCS de Nanterre et RCS AJACCIO.

N° 36

STRATÉYS

Société d'Avocats
1C allée Ermengarde d'Anjou,
ZAC Atalante Champeaux
35000 Rennes

"ACQUALENERGIA"

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3000 €
Siège social : 10 Strada Vechja
Lotissement U Magnificu
à (20290) Borgo
813 671 864 RCS de Bastia

Aux termes d'un procès-verbal en date du 22 juin 2017, l'assemblée générale, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société

Pour avis - Le Président.

N° 37

PATES KALLISTE

SARL au capital de 40.556 euros
Siège social :
Lotissement Pernicaggio,
Lot n°8, 20167 Sarrola-Carcopino
310 071 147 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 15-09-2017, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Mr Christian Sauveur Antoine BALZANO, demeurant Villa l'Orca, Route du Salario 20000 AJACCIO, pour une durée illimitée à compter de ce jour. Les fonctions de Mr Jean-Pierre TROTIN sont maintenues.

Pour avis, La Gérance.

N° 38

AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juin 2017, MARIE, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 €, Route de L'Aéroport 20260 Calvi, 431 686 864 R.C.S. Bastia
A donné à bail à titre de location-gérance à JEAN JO, société à responsabilité limitée au capital de 2.000 €, 9, avenue de la République 20260 Calvi, 795 369 677 R.C.S. Bastia, un fonds de commerce de Galerie d'art et décoration, exploité à 1, boulevard Wilson 20260 Calvi.
Ladite location-gérance a été consentie et acceptée pour une durée de 18 mois, à compter du 1er juin 2017 pour prendre fin le 31 décembre 2018 renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année

Le représentant légal.

N° 39

Suivant acte SSP en date du 18/09/2017, il a été constitué une S.C.I. ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI AP JUNEAUX
Objet social : Acquisition, propriété, administration de tous immeubles
Siège social : Résidence Les 3 C – Bât. D – Lieu dit Padule – RN197 – Ile-Rousse
Capital : 1.000 €. Durée : 70 ans.
R.C.S : BASTIA
Gérant : Madame Anne TEXIER épouse JUNEAUX, demeurant 24, rue Paoli – ILE ROUSSE.

N° 40

FGD FOCH

Société Civile Immobilière
Au capital de 100.00 €
Siège social :
24 place de la République
59510 HEM 539 159 020
RCS Lille Métropole

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2017, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 01/09/2017, de 24 place de la République, 59510 HEM, à 28 Lotissement Neruccio Hameau Pielza 20240 SOLARO - 2B Haute Corse. **Durée :** 99 ans - **Objet :** acquisition et gestion immobilière La société sera immatriculée au R.C.S. de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 41

SELECT CAR 2B

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de : 120 €
Siège : Z.I de Furiani – Bat. Eurobat
20600 Bastia

CESSION PARTS SOCIALES

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13/09/2017, Mme BENEDITTINI Elisabeth a cédé 4 parts sociales numérotées de 9 à 12 à MM. TORTO Sébastien et HONORE Cédric.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

N° 42

Martine CAPOROSSI POLETTI

Docteur en droit
Avocat
34 Bd Paoli - 20200 BASTIA
Tél. 04.95.31.85.59 - Fax : 04.95.31.82.38

VENTE SUR LICITATION

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA
Palais de Justice Rond-point de Moro Giafferi 20407 BASTIA cédex

Audience du jeudi 2 novembre 2017 à 11 heures

A l'audience du jeudi 2 novembre 2017 à 11 heures, il sera procédé aux requêtes, poursuites et diligences de :
Monsieur MAURY André Augustin, né le 9 mai 1955 à Marseille (Bouches-du-Rhône), de nationalité française, domicilié Villa André, Quartier Paratojo à BASTIA (20200)
Ayant pour avocat Maître Martine CAPOROSSI-POLETTI, Avocat au Barreau de Bastia, demeurant 35, boulevard Paoli – 20200 BASTIA - Tél. 04.95.31.85.59 - Fax : 04.95.31.82.38 - Mail : avocat@caporossi-poletti.fr, lequel se constitue sur la présente poursuite de vente et ses suites.
En présence ou eux dûment appelés de : Madame GIOVANNETTI Marie Antoinette, née le 26 septembre 1953 à Patrimonio (Haute-Corse), de nationalité française, domiciliée chez monsieur Nonce GIOVANNETTI, Hameau Palazzo à PATRIMONIO (20253)

Colicitant

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Bastia en date du 16 juillet 2009, confirmé par arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 2 décembre 2015,
A la vente du bien dont la description est la suivante :
Une maison d'habitation sise sur le territoire de la commune de PATRIMONIO (Haute-Corse) figurant au plan cadastral rénové de ladite commune sous le numéro 157 de la section B lieu-dit Calvello, pour une contenance de 5 ares 42 centiares,
Sur la mise à prix de : TROIS CENT MILLE EUROS (300.000,00 €)
Ce bien est occupé.
Il peut être visité par toute personne intéressée aux dates suivantes :
Les jeudi 12 et 19 octobre de 18 heures à 20 heures
Les visites seront effectuées par l'intercession de la SCP FILIPPI-LECA-MARZOCCHI, Huissiers de Justice à Bastia (20200), 35 boulevard Paoli (Tél : 04 95 55 00 80 - Fax : 04 95 55 00 81).
Les clauses et les conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de la vente, qui peut être consulté au Greffe du juge de l'exécution du Tribunal de de Grande Instance de Bastia ou au cabinet du poursuivant.
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au barreau de Bastia.

N° 43

L'associée unique de la société DIONE, SARL au capital de 5.000 € 40, rue du Maréchal Joffre 06000 NICE RCS Nice 801.940.826-a décidé le 1er septembre 2017 de transférer le siège à compter du même jour à Capitainerie du Port de Plaisance 20145 SARI SOLENZARA. Gérant : M. Xavier MARINOT demeurant Capitainerie du Port de Plaisance 20145 Sari Solenzara. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, Le gérant

N° 44

L'assemblée générale extraordinaire de la société SCI A CHIOLA E MARE, SCI au capital de 500.000 € Résidence La Palmeraie A 38 route du Port 20145 SARI SOLENZARA RCS Ajaccio 818. 615.932 du 15 août 2017 a décidé de transférer le siège à compter du même jour au 52, Marines de Solaro 20140 SOLARO. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis, Le Gérant

N° 45

AVIS DE PUBLICITE

ODARC
ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 618
20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30
Référence acheteur : 17/FS/07

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.
Objet : PRESTATIONS D'AGENCE DE VOYAGES
Procédure : Procédure adaptée
Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : nonCritères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des offres : 16/10/17 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 18/09/2017

N° 46

COMMUNE DE LINGUIZZETTA

Avis d'appel public à la concurrence
(Relance suite à première procédure déclarée sans suite)

MARCHÉ DE TRAVAUX

1) Organisme qui passe le marché :
COMMUNE DE LINGUIZZETTA
Mairie annexe
Bravone - 20230 LINGUIZZETTA
Tél : 04 95 38 90 10 – Fax : 04 95 38 89 73 – E-mail : mairie.linguizzetta@wanadoo.fr
2) Objet du marché : AMÉNAGEMENT DE RUELLES ET EMBELLISSEMENT DU VILLAGE
3) Décomposition en lots et tranches :
Lot n° 1 : Dallages en pierres
Lot n° 2 : Revêtements en béton désactivé
Chaque lot comprend une tranche ferme et deux tranches optionnelles.
Possibilité de présenter une offre pour un lot ou tous les lots.
4) Caractéristiques principales :
Lot n° 1 : Construction de dallages en ricciata traditionnelle (678 m²) et opus romanum (526 m²), murs en pierres (106 m3).
Lot n° 2 : Construction de dalles en béton (1 335 m²), murs en pierres (13 m3).
5) Critères de sélection des candidatures : Se référer au règlement de la consultation.
6) Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
•40 % : Valeur technique de l'offre
•30 % : Prix des prestations
•30 % : Délai d'exécution
7) Retrait du DCE :
Par téléchargement gratuit sur le profil d'acheteur http://www.klekoon.com
8) Procédure : Procédure adaptée (articles 27 et 77 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016).
9) Date limite de remise des candidatures et des offres :
Mercredi 25 octobre 2017 à 12h00.
10) Procédure de recours :
Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano - 20407 BASTIA Cedex
11) Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 18/09/2017.

N° 47

COMMUNE DE CROCICCHIA

AVIS PUBLIC A LA CONCURRENCE
MARCHÉ DE TRAVAUX N° 02-2017

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Commune de Crocicchia - Place de l'église - 20290 CROCICCHIA
Tél : 04 95 38 22 38 - **Courriel :** mairiedecrocicchia@orange.fr
Objet du marché et description du marché : Travaux de voirie – Réfection de murs – Réfection chemin communal – LOT UNIQUE
Type d'avis : Avis d'Appel Public à la concurrence
Procédure : Procédure adaptée
Date de mise en ligne : 15/09/2017 à 15H30
Date limite de remise des offres : 13 Octobre 2017 – 16H00
Support de parution : https://www.marches-info.fr

N° 48

SCP MORELLI-MAUREL & Associés
DIAMANT III - 2 AVENUE DE PARIS
20000 AJACCIO
Tel : 04.95.21.49.01 – Fax : 04.95.51.27.73
Email : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

JEUDI 02 NOVEMBRE 2017 à 8 HEURES 30

Visite des lieux, sur place, par le Ministère de Maître Sébastien ARMANI (Tel. 04.95.10.96.00), le lundi 9 octobre 2017 de 11 heures à 12 heures.

Département de la Corse du Sud, sur la commune d'Ajaccio :
A Ajaccio, en la copropriété cadastrée BV 372 à 381 (anciennement BV 297) (89a 26), immeuble « Marengo », « Jardins de l'Empereur » :
- Le lot 114, soit un appartement F3 au 3ème étage, côté droit, d'environ 70 m², comprenant une cuisine, une salle de séjour, deux chambres, une salle de bains, un wc. (Bien actuellement loué)
- Le lot 152 : cave numéro 26 au sous-sol.

Mise à prix : 7.000,00 €uros

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.
(Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, au procès-verbal descriptif dressé par Huissier et diagnostic, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation).
ETANT NOTAMMENT PRECISE :
* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,
* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :
• Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,
• Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à AJACCIO, le 18 septembre 2017
POUR EXTRAIT.

N° 49

DSI
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Hameau de Crosciano
20233 SISCO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SISCO du 13 septembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : DSI
Siège social : Hameau de Crosciano, 20233 SISCO
Objet social : Les activités de dératisation, désinfection, traitement des termites et toutes les activités se rapportant au bricolage.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Joseph PIETROLANI, demeurant Hameau de Crosciano 20233 SISCO, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au RCS de BASTIA.

Pour avis, La Gérance

N° 50

« Monsieur Thomas, Gregory, Jerome JORDAN, né le 10 septembre 1980 à NICE (ALPES-MARITIMES), de nationalité française, demeurant actuellement à BASTIA (20600), les Vallons du Macchione, bât 13, lieudit Falconaja, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de FRATACCI. »

N° 51

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, Journal du 28 juillet au 03 août 2017, concernant l'avis de cession entre Mr Mickael TORRE au profit de la société TABAC BOULANGERIE DE L'EMPEREUR, Il à été omis de préciser l'enregistrement de l'acte :
Enrregistré à Ajaccio le 20/07/2017, Dossier 2017/22585, réf.2017A01007

Pour Avis,

N° 52

Rectificatif à l'annonce parue dans L'Informateur Corse Nouvelle, le 15/09/2017, concernant la société CORSIC'ASSUR, lire au terme d'un acte SSP en date du 13/09/2017... en lieu et place de modification de la date de l'acte de création d'entreprise qui a eu lieu au 13/09/2017 et non pas au 12/09/2017

N° 53

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, Journal du 28 juillet au 03 aout 2017, n°6676 concernant l'avis de constitution de la société A CAMPA,
Il fallait lire :
Les 4 portes, Les Quatre Chemins, Lieu dit Poretta 20137 PORTO VECCHIO
Au lieu de :
Les 4 portes 20137 PORTO VECCHIO

Pour Avis,

N° 54

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 18/09/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SARL AU FIL D'ANTAN
Forme : SARL
Siège social : Résidence Fleurs des Iles – 20620 Biguglia
Objet : Mercerie
Durée : 99 ans
Gérant : Mme TOSELLO Barbara, demeurant Résidence Fleurs des Iles, 20620 Biguglia.
Immatriculation : la société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis

N° 55

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 15/09/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société civile immobilière
Dénomination sociale : LE BOUDOIR
Siège social : RES STELLA DI MARE 2E RTE D'ARCA, 20137 PORTO-VECCHIO
Objet social : L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de tous immeubles ou biens immobiliers.
L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et à la mise en place de toutes sûretés réelles et autres garanties nécessaires.
Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société notamment au moyen de vente, échange ou apport en sociétés
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Imad ADLOUNI Demeurant RES STELLA DI MARE 2E RTE D'ARCA, 20137 PORTO-VECCHIO
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au RCS d'AJACCIO

Pour avis, La Gérance

N° 56

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Grosseto Prugna du 18/09/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI des Vallées
Siège social : 1 Lotissement La Lunera, La rocade, Porticcio 20166 GROSSETO PRUGNA
Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2.000 euros,
Gérance : M. Aymeric, Cyrial, Raoul BENARD, demeurant 1 Lotissement La Lunera, La Rocade, Porticcio 20166 GROSSETO PRUGNA,
- Mme Caroline, Sophie FERRI (épouse BENARD), demeurant 1 Lotissement La Lunera, La Rocade, Porticcio 20166 GROSSETO PRUGNA,
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance

N° 57

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes:
DENOMINATION: MARIE
FORME : Société Civile Immobilière
SIEGE SOCIAL: Lieu-dit PETRA ROSSA, C/. M. COLOMBANI Anthony, Plaine de PERI, 20167 PERI.
OBJET : La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux empruntés, ainsi que de l'octroi, à tire accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptible d'en favoriser le développement.
Et la mise à disposition gratuite à un ou plusieurs des associés des desdits immeubles sociaux quel qu'en soit l'usage.
Et généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptible d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
DUREE: 99 années
CAPITAL: Six Cents euro
GERANCE: - M. COLOMBANI Anthony, demeurant lieu-dit PETRA ROSSA, plaine de Peri, 20167 PERI,
IMMATRICULATION : au RCS d'AJACCIO

N° 58

SARL CASA MAIO

Société à Responsabilité limitée
Au capital de 20 400,00 €
Siège social : La Tour Génoise
PORTO – 20150 OTA
RCS Ajaccio N° B 482 118 965

L'assemblée générale extraordinaire en date du 31 Aout 2017 a constaté la démission de Madame MARANELLI Francesca, aux fonctions de cogérante, à compter du 1er septembre 2017.

Pour avis

N° 59

CONSEIL ET ASSISTANCE EN MARCHES PUBLICS C.A.M.P., Société à Responsabilité Limitée, capital de 400€, Siège social : Route de Pinarello, 20213 SORBO OCAGNANO, RCS BASTIA 518 092 556
Suivant délibération en date du 01/09/2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a décidé de transférer le siège social du Route de Pinarello, 20213 Sorbo Ocagnano au 11 rue du Chemin Neuf, 83170 Camps-la-Source à compter du 01/09/2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des Statuts. La Société, immatriculée au RCS de Bastia fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Draguignan.

N° 60

SARL EUREKA ENERGIES, au capital de 4 000 euros, siège social : 18 rue Tramontane, 2 Lot Poggiale 20290 BORGO, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 804 283 065. Par décision du 18 septembre 2017, les associés ont décidé le transfert du siège de Lot San Petrone, Route Royale Folell,i 20213 PENTA DI CASINCA à 18 rue Tramontane, 2 lot Poggiale 20290 BORGO. Modification sera faite au RCS de Bastia.

N° 61

SUD CORSE LOCATION VACANCES

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Rue Pierre Andreani
Immeuble Mosconi
20137 Porto-Vecchio
810 025 650 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2016, la collectivité des associés a pris acte à compter du 01/10/2016 :
- de la décision prise par Madame Vanessa MARECHAL de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Marc Georges Henri SUSINI, demeurant 7 Torricioli rte de muratello 20137 PORTO-VECCHIO, pour une durée illimitée.
- de modifier la dénomination sociale "SUD CORSE LOCATION VACANCES" par « SUD CORSE AMENAGEMENTS ET SERVICES »
- d'étendre l'objet social aux activités de travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment,
-travaux d'installation électrique, d'isolation, d'eau et de gaz, d'équipement thermique et de climatisation,
-autres travaux d'installation, plâtrerie, menuiserie bois et matières plastiques, menuiseries métalliques et serrureries,
-peinture, agencement de lieux de vente, travaux de finition, revêtement des sols et des murs, miroiterie du bâtiment et vitrerie,
-l'acquisition, la construction, la rénovation, la transformation et/ou la surélévation d'un ou plusieurs immeubles en vue de leur revente en totalité ou par fractions,
-service d'aménagement paysager,
-service de nettoyage, blanchisserie et teinturerie de détails et service de conciergerie,
-toutes prestations de services dans le domaine du bâtiment, de la construction et de l'aménagement intérieur et extérieur,
-et de modifier en conséquence l'article 2 et 3 des statuts,

Pour avis, La Gérance

N° 62

CORSICA MALIN

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 2 500.00 €
Siège social : Campo Arietto
Route d'Orezza
20213 FOLELLI
819 875 451 RCS BASTIA

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 30 juin 2017, il résulte que :
- statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal

N° 63

SOAMO-CONSULTANTS Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros Siège social : 75 Rue de Lourmel 75015 PARIS RCS Paris 793 866 088 Suivant AGE du 24/08/2017 il a été décidé à compter du même jour : - de transférer le siège social à : Lieu dit Rascine 20221 CERVIONE. les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention RCS BASTIA.

N° 64

OFFICE NOTARIAL PORCEL

A LA SEYNE SUR MER
82, bd Etienne-Peyre

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Samantha ARNEODO Notaire à LA SEYNE SUR MER (Var) le13 septembre 2017, il a été constitué une société civile
Dénomination : "SCI CARRUEZ-BARBIER"
Siège : FURIANI (20600) - 68 allée Diana - **Objet :** - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles, - la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte, - la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination, - l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux et notamment les biens et droits immobiliers, sis à LA SEYNE SUR MER (Var), lieudit 10 rue barbusse, en cours de construction dans la copropriété dénommée LE WHITE LINE l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société, - toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie de caution hypothécaire,- et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société ; la société peut, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA
Capital : 2.000 EUR divisé en 100 parts de 20 euros chacune n°1 à 100
Cession de parts : libres entre associés
Gérance : Mlle Alice Manuella CARRUEZ dt à FURIANI (20600) - 68 allée Diana. Née à VALENCE (26000), le 14 juin 1950

Pour Avis

N° 65

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Aleria du 01 octobre 2017, Mme RISTORI Nadège demeurant 300 Avenue Alexandre Sauli – 20270 ALERIA, a donné en location gérance à M. GUILY Patrick demeurant Casaperta – 20251 Pancheraccia, un fonds de commerce de 150m2, à l'enseigne « Le Cendrillon » sise et exploité à Aléria, à usage de restauration pour une durée de 3 ans à compter du 01 octobre 2017, renouvelable par tacite reconduction.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 66

Par jugement en date du 12/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Studiente (SARL)
11, Avenue Jean Zuccarelli
"L'Etudiant"
20200 Bastia

Activité : Cafétéria, débit de boissons, petite restauration
RCS Bastia : B 753 133 354, 2012 B 350
Date de cessation des paiements : 31/07/2016
Liquidateur :
SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
https://www.creditors-services.com

N° 67

Par jugement en date du 12/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Ava Communication (SARL)
1, ruelle de la Conception
20200 Bastia

Activité : Conseil en relations publiques et communications,
RCS Bastia : B 789 964 558, 2012 B 526
Date de cessation des paiements : 30/06/2017
Liquidateur :
SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
https://www.creditors-services.com

N° 68

Par jugement en date du 12/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Baiget Michel
Ponte-Leccia
20218 Morosaglia

Activité : Achat et vente de matériel et vêtements sportifs
RCS Bastia : A 480 416 338, 2010 A 88
Date de cessation des paiements : 31/07/2017
Liquidateur :
SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
https://www.creditors-services.com

N° 69

Par jugement en date du 12/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Jout Mohamed
25, Lotissement Macchiese
20290 Borgo

Activité : Maçonnerie générale
RM : N° 493 098 255 (494.06.2B) - Radié -
Date de cessation des paiements : 03/10/2016
Liquidateur :
SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
https://www.creditors-services.com

N° 70

Par jugement en date du 12/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Lou Ange (SAS)
Route de l'Aéroport
c/o Restaurant Hôtel La Signoria
20260 Calvi

Activité : Restaurant - Débit de boissons...
RCS Bastia : B 801 361 486, 2014 B 182
Date de cessation des paiements : 31/12/2016
Liquidateur :
SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
https://www.creditors-services.com

N° 71

Par jugement en date du 12/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de la société :

Le Novelty (SARL)
Avenue Maréchal Sébastiani
Imm. Le Novelty
20200 Bastia

Activité : Débit de boissons 4éme catégorie
RCS Bastia : B 430 446 955, 2000 B 106
Liquidateur :
SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera

N° 72

Par jugement en date du 12/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Perretti Christian
Lieu-dit Ghilloni Soprano
20228 Cagnano

Activité : Maçonnerie, peinture, nettoyage, pose de menuiserie
RM : N° 451 660 187 (56.04.2B)
Liquidateur :
SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 73

Par jugement en date du 12/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'egard de :

Bati Pro (SAS)
Route Royale - Résidence Ondina
20600 Bastia

Activité : Construction, second oeuvre
RCS Bastia : B 810 910 372, 2015 B 199
Date de cessation des paiements : 12/09/2017
Mandataire Judiciaire :
SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :
https://www.creditors-services.com

N° 74

Par jugement en date du 12/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'egard de :

Lazzoni Marie-Angèle Née Citti
1B, Avenue Xavier Luciani
"A Mandria"
20250 Corte

Activité : Secrétariat, service publication....
RCS Bastia : A 411 317 084, 97 A 81
Date de cessation des paiements : 12/09/2017
Mandataire Judiciaire :
SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :
https://www.creditors-services.com

N° 75

Par jugement en date du 12/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'egard de :

Acqua Linda (SARL)
Résidence Palazzu III
Route de Saint-André
20620 Biguglia

Activité : Travaux de plomberie et climatisation
RCS Bastia : B 751 101 676, 2012 B 210
Date de cessation des paiements : 12/09/2017
Mandataire Judiciaire :
SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :
https://www.creditors-services.com

N° 76

Par jugement en date du 12/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'egard de la société :

Menuiserie du Montegrossu (SARL)
Hameau de Cassano
20214 Montemaggiore

Activité : Menuiserie et ébénisterie artisanale et semi industrielle....
RCS Bastia : B 491 208 138, 2006 B 397
Date de cessation des paiements : 12/09/2017
Mandataire Judiciaire :
SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :
https://www.creditors-services.com

N° 77

Par jugement en date du 12/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'egard de :

Mineiro de Azevedo Manuel Franclim
1, Boulevard Paoli
"MAF"
20200 Bastia

Activité : Maçonnerie générale, multi services dans le Bâtiment
RM : N° 420 715 385 (754.13.2B)
Date de cessation des paiements : 02/08/2007
Mandataire Judiciaire :
SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :
https://www.creditors-services.com

RESOLUTION DU PLAN

N° 78

Par jugement en date du 12/09/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de la :

SARL A Vista (SARL)
8, rue Saint Michel
"Restaurant Le Perchoir"
20200 Bastia

Activité : Grande restauration
RCS Bastia : B 494 050 958, 2007 B 51
Date de cessation des paiements : 12/09/2017
Liquidateur :
SELARL BRMJ
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :
https://www.creditors-services.com

Pour extrait, SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.

N°79

Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé en date du 11 septembre 2017, à BASTIA (20200), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination de la société :
ANNAELENA
Forme : société à responsabilité limitée
Objet: L'exploitation par voie de création, d'acquisition, d'apport ou de location gérance de tous fonds de commerce de restauration traditionnelle, débit de boissons, avec ou sans licence de 2e, 3e ou 4e catégorie.
Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.
Siège social : Villa A Giunca, Route de Poretto, 20222 BRANDO.
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au répertoire des métiers de BASTIA.
Capital social : 1 000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.
Gérant: M. Stéphane SCANNAPIECO, demeurant Villa A Giunca, Route de Poretto, 20222 BRANDO.
Immatriculation : RCS de BASTIA
Pour avis et mention, La gérance
M Stéphane SCANNAPIECO

N° 80

AVIS D'ACCORD CADRE
A BONS DE COMMANDE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable
Entité Adjudicatrice
Montant supérieur au seuil de 418.000 E HT

CCI2B/DC/2017.078

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45
Correspondant :
M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45
Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :
Services généraux des administrations publiques / Activités portuaires
Objet de l'accord cadre :
Appel à candidature pour la réalisation des prestations de maintenance des installations de manutention des bagages des aéroports-de Bastia-Poretta et de Calvi-Sainte Catherine.
Durée du marché : 4 ans
Lieux d'exécution : Aéroport de Bastia Poretta et de Calvi Ste Catherine
Nomenclature Européenne CPV : 34961000-1 / Système de manutention des bagages
Caractéristiques principales :
Il s'agit d'assurer le maintenance tant préventive que corrective des installations de manutention bagages de des aéroports de Bastia-Poretta et de Calvi-Sainte Catherine.
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.
Mode de dévolution de l'accord cadre :
Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés.
Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.
La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :
Lot n° 1 : Aéroport de Bastia-Poretta
Lot n° 2 : Aéroport de Calvi-Sainte Catherine.
Mode de passation de l'accord cadre :
Procédure négociée avec mise en concurrence préalable définie par les articles 1er, 26, 33, 74, 78l. al.3, 78 II., et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.
L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.
Il fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article 78.1. al.3 du Décret n° 2016·360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.
Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.
La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel montant maximum annuel.
L'avis concerne un accord cadre.
Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre:
Les articles 110 à 131 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.
Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
Crédits ouverts à la section : 130 et 135
Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :
Le Français
Unité monétaire utilisée : L'euro
LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS
Chambre de Commerce et d'industrie de Bastia et de la Haute Corse
Direction Générale / Département Juridique et Affaires Générales/
Bureau de la commande Publique et de la Domanialité
Palais consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr
LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION
Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :
Le candidat produit à l'appui de sa candidature :
une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques, des compétences et moyens professionnels du candidat conformément à l'article 44 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager ;
La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés ;

.../...

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.
Date limite de remise des candidatures : Le 09 octobre 2017 à 10 heures
Critères de sélection des candidatures :
Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières, des compétences et moyens professionnels, de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.
Critères de jugement des offres :
Les offres seront examinées selon les critères annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence :
• Prix : 60%:
• Valeur technique : 40 % :
Un mémoire technique précisera les dispositions que le candidat propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :
La méthodologie adoptée pour la réalisation des prestations décrites dans le CCTP pour chacun des lots ;
Les moyens humains dédiés à la réalisation des prestations décrites dans le CCTP pour chacun des lots ;
Les qualifications des personnels dédiés à la réalisation des prestations décrites dans le CCTP pour chacun des lots ;
La liste exhaustive des pièces de rechange avec le nom du fabricant et les délais de livraison pour chacun des lots.
Durée de validité des offres : 180 jours
Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice: : 2017.078
Adresse à laquelle le dossier de candidature devra être déposé :
Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute Corse
Direction Générale / Département Juridique et Affaires Générales
Bureau de la commande Publique et de la Domanialité
Palais consulaire- BP 210
20293 BASTIA Cedex
ou
téléchargement sur le site: www.ccihc.fr
Renseignements complémentaires
Renseignements administratifs :
Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la commande publique
Tél : 04.95.54.44.38/ 04.95.54.44.66 - Fax: 04. 95.54.44.96
Renseignements techniques : Aéroport de Bastia
Tél: 04.95.54.44.61/04.95.54.44.53 - Fax: 04.95.54.44.96
Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montépiano
20407 Bastia Cedex
Tel : 04.95.32.88.66 Fax : 04.95.32.88.55
Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Département Juridique et Affaires Générales
Tel: 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38
Fax: 04.95.54.44.96
ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :
Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 Marseille cedex 06.
Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :
* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la notification du rejet de l'offre,
* D'un référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,
* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,
* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.
Date d'envoi du présent avis au JOUE: Oui, le 16 septembre 2017
Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 16 septembre 2017

N° 81

BISTROT ABBATUCCI

Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 500.00 €
Siège social : 2 rue Docteur
Del Pellegrino
20090 Ajaccio
818 100 240 RCS AJACCIO

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 08 septembre 2017 :
- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, la gérance

N° 82

HDR

Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 200.00 €
Siège social : 2 rue Docteur
Del Pellegrino - Bât B - App n°255
20090 AJACCIO
812 601 490 RCS AJACCIO

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 08 septembre 2017 :
- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, la gérance

N° 83

RESIDENCE LE TELEMAQUE

Société à responsabilité limitée transformée
en société par actions simplifiée
Au capital de 162 327,71 euros
Siège social : Quai Pascal PAOLI
La Marine- 20137 PORTO-VECCHIO
379 066 947 RCS AJACCIO

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 24/07/2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 162 327,71 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.
Monsieur Dominique DESIDERI gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRESIDENT DE LA SOCIETE :
Monsieur Dominique DESIDERI demeurant Quai Pascal PAOLI LA MARINE 20137 PORTO-VECCHIO
DIRECTEUR GENERAL :
Madame Véronique MOSCONI demeurant Quai Pascal PAOLI LA MARINE 20137 PORTO-VECCHIO

Pour avis, Le Président

N° 84

ACEVENT

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
CAPITAL : 1 000 euro
SIEGE SOCIAL : 49 Rue du Melo
Lotissement E Casette -
20600 Furiani
SIREN : 812 199 396 RCS BASTIA

AVIS D'AUGMENTATION DU CAPITAL PAR VOIE D'AUGMENTATION DU NOMBRE DE PARTS SOCIALES

Aux termes des décisions de l'Associé unique du 01 août 2017, il a été décidé d'augmenter le montant du capital social de 1000 euro à 12000 euro par voie d'émission de 1100 actions ayant chacune une valeur nominale de 10 euro.
L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.
Modification au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis et mention

N° 85

AVIS DE MARCHE 25/2017

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :
Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO
Hameau de Guaïtella
20200 Ville di Pietrabugno
Tél : 04.95.32.88.32
Fax: 04.95.32.66.11
Adresse internet: http://www.pietrabugno.com.
courriel : commune-villedipietrabugno@wanadoo.fr
2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée (Articles 27, 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).
3 - OBJET et DUREE DU MARCHE : Accord cadre à bons de commande mono attributaire : « Fourniture de petit matériel pour les besoins des services de voirie de la commune de Ville Di Pietrabugno » .
4- CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.
5 - Accès au DCE : Les soumissionnaires ont la possibilité de télécharger le DCE via le site internet :
http://www.pietrabugno.com et sur le site www.marchéssécurisés.fr.
6. Renseignements d'ordre administratif, technique et adresse de remise des plis sous format papier : Mairie de Ville-d-Pietrabugno -Hameau de Guaïtella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO - Service des Marchés publics - Tél : 04 95 32 88 32.
Courriel : marchespublicsvdp@orange.fr.
7. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au Vendredi 13 Octobre 2017- 12 heures.

N° 86

Maître Sophie GOMILA

Avocat au Barreau de Nice
17 rue Alexandre Mari
06300 NICE
Tel : 04 93 80 18 12
Fax : 04 93 92 34 26

Par acte SSP en date à CORTE (2B) du 23 août 2017, il a été constitué une société avec les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société Civile Immobilière ; **Dénomination** : MATMIA ; **Objet** : Acquisition d'un immeuble sis à 20250 CORTE, 19 Cours Paoli, administration et exploitation par bail, location dudit immeuble et tous autres immeubles ; **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS ; **Siège social** : 19 Cours Paoli 20250 CORTE ; **Capital** : 200 € ; **Clause relative aux cessions de parts** : Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toute cession ; **Gérant** : M. Antone-Marcellu ACQUAVIVA, demeurant à 20250 CORTE, 19 Cours Paoli ; **Immatriculation** : Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA. Pour avis.

N° 87

L'ESCALE LOUNGE

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000.00 €
Siège social : 5 rue Chanoine Leschi
20200 BASTIA
817 633 316 RCS BASTIA

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 18 septembre 2017, il résulte que :
Monsieur Salah LABRECHE, demeurant à VESCOVATO (Haute Corse) HLM AR ENA BT B7., a été nommé président de la société en remplacement de Madame Maria SAFFOUR.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis,le représentant légal.

N° 88

Albert PELLEGRI

Avocat à la Cour
Diplômé D'études Supérieures Spécialisées
Port de Plaisance de Toga – bât. A2
20200 BASTIA
04.95.32.05.85 - 04.95.32.13.35
e-mail : pellegri.albert @ wanadoo.fr

ANTHIAN - CALVANI CERVONI - MANNONI

Société civile Professionnelle
Au capital de 6 097,96 euros
Siège social : ROGLIANO
20247 Macinaggio
417 937 927 RCS BASTIA

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 13/09/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Marie-jeanne ANTHIAN, demeurant ROGLIANO 20247 Macinaccio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé ROGLIANO 20247 Macinaccio, C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 89

P2Fplomberie

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 €
Siège social : Résidence Sampieru Corsu – Bât. B - 20200 BASTIA
RCS Bastia : 811 036 649

Aux termes de l'A.G.E. en date du 23 juillet 2017, il a été décidé de transférer le siège social du Résidence Sampieru Corsu Bât. B – 20200 BASTIA au 24 Impasse Mimosas Saint Antoine de Mormorana – 20290 BORGO à compter du 23 juillet 2017 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquences.
Mention sera faite au RCS de BASTIA

N° 90

OB6

SAS au capital de 100 euros
Siège social :
3 rue Georges Bernard Shaw
75015 PARIS
538 705 674 RCS PARIS

Aux termes d'une délibération en date du 01-09-2017, le président de la société par actions simplifiée OB6, a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du : 3 rue Georges Bernard Shaw, 75015 PARIS au Route du Village 20290 LUCCIANA à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

POUR AVIS, Le Président

N° 91

Dissolution

L'associée unique de la SASU BABYLOC au capital de 100 € dont le social est à CALVI Chemin de Rondoli immatriculée au RCS de BASTIA sous le N°.802.924.589, a décidé le 25/08/2017 la dissolution anticipée de la Société et sa liquidation, il a été mis fin aux fonctions de Présidente de Madame DUPRE MORATI laquelle a été nommée liquidateur .Le siège de la liquidation a été fixé à L'adresse du siège social. Les actes seront déposés au Tribunal de commerce de BASTIA.

N° 92

Clôture de liquidation

L'associée unique de la SASU BABYLOC au capital de 100 € dont le siège social est à CALVI, chemin de Rondoli immatriculée au RCS de BASTIA sous le N°.802.924.589, a approuvé le 2/09/2017 la clôture de liquidation, il a été mis fin aux fonctions du liquidateur et les comptes de liquidation seront déposés au Tribunal de commerce de BASTIA.

N° 93

ALPHABAT SARL en liquidation au capital de 1000 euros Siège social : Route du Stiletto Parc d'activité du Stiletto 20090 Ajaccio 821 093 325 RCS Ajaccio. L'AGO du 18/09/2017 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 18/09/2017.
Dépôt au RCS d'Ajaccio.

N° 94

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 septembre 2017, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de : **Société ANEMONE** représentée par Monsieur J.L. MATELLI Administrateur provisoire ayant son siège social C/. M. MATELLI JL - 64 route de Pietranera-20200 BASTIA
FORME : Société
DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS: 11 SEPTEMBRE 2017
JUGE COMMISSAIRE : Mme SBRAGIA Juge commissaire titulaire ;
MANDATAIRE JUDICIAIRE : Maître Bernard ROUSSEL, - Résidence U BOSCU D'ORU Pietranéra 20200 BASTIA.
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODAC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier

N° 95

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 septembre 2017, le Tribunal prononce la conversion de la procédure de redressement judiciaire en procédure de liquidation judiciaire à l'égard de : **BOY PATRICK** ayant son siège social POGGIOLE - 20270 TALLONE
ACTIVITE : AGRICULTEUR
DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS: 13 juin 2016
JUGE COMMISSAIRE : Mme SBRAGIA Juge commissaire titulaire et Juge commissaire suppléant ;
MANDATAIRE JUDICIAIRE : Maître Bernard ROUSSEL, résidence U BOSCU D'ORU PIETRANERA 20200 BASTIA
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier

N° 96

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 septembre 2017, le Tribunal prononce la bonne exécution du plan et met fin à la mission du commisaire au plan à l'égard de : **Christiane Jacqueline Lucie MARIANI** ayant son siège social Résidence STE LUCIE Bt 5 - 20200 BASTIA
ACTIVITE: INFIRMIERE

Pour extrait : le Greffier

N° 97

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 septembre 2017, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de : **Grégory GIUNTINI** ayant son siège social Le Bastio - Entrée A - 20600 FURIANI (HAUTE-CORSE)
ACTIVITE : PODOLOGUE
DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS: 11 septembre 2017
JUGE COMMISSAIRE: Mme D. SBRAGIA Juge commissaire titulaire
MANDATAIRE JUDICIAIRE : Maître Bernard ROUSSEL, - Résidence U BOSCU D'ORU Pietranéra 20200 BASTIA
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au · DACC auprès du Mandataire Judiciaire.

N° 98

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 septembre 2017, le Tribunal prononce l'arrêt du plan d'apurement pour une durée de 10 ans à l'égard de : **POLI MARIE-FRANCE** ayant son siège social Rue des Piverts - 20290 BORGO
FORME : POLI MARIE-FRANCE
ACTIVITE : INFIRMIERE
DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS: 13 juin 2016
JUGE COMMISSAIRE AU PLAN : Mme SBRAGIA Juge commissaire titulaire;
MANDATAIRE JUDICIAIRE : Maître Bernard ROUSSEL, - Résidence U BOSCU D'ORU PIETRANERA 20200 BASTIA

Pour extrait : le Greffier

N° 99

CONSTRUPOSE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 €
Siège : LIEU DIT RENA BIANCA
20110 PROPRIANO
808943351 RCS de AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2017, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
La Gérance

N° 100

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 septembre 2017, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de : **Antoine CROCE** ayant son siège social CABINET GEPI OREZZA CASINCA- Résidence Jupiter- 20213 FOLELLI
DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS: 11 septembre 2017
ACTIVITE: INFIRMIER
JUGE COMMISSAIRE: Mme D. SBRAGIA Juge commissaire titulaire
MANDATAIRE JUDICIAIRE : Maître Bernard ROUSSEL, - 850, rue Etienne Lenoir - 30900 NIMES
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier

N° 101

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 6 septembre 2017, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : GHIESALE,
SIEGE SOCIAL : Avenue Maréchal Juin , Résidence des fleurs les Bleuets, AJACCIO (Corse)
OBJET : La société a pour objet :
- l'acquisition, la gestion et plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.
- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,
- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.
Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1 000 euros
- Montant des apports en numéraire : 1000 €
- Montant des apports en nature : 0
GERANCE : - Monsieur Steeve Olivier WALKER-GARCIA, demeurant Avenue Maréchal Juin, résidence les fleurs Les bleuets, AJACCIO (Corse),
AGREMENT DES CESSIONS :Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis, le gérant

N° 102

Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé en date du 28 juin 2017, à BASTIA (20200), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination de la société : OHMS
Forme : société civile immobilière
Objet: l'acquisition, la construction et la gestion de tous biens et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, ou commercial, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.
Siège social: Chez Monsieur Cédric CHIAPPE, Résidence les Vallons du Macchione, Bâtiment 9, Route de Falconaja, 20600 BASTIA.
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.
Capital social : 1 000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.
Gérant : Monsieur Cédric CHIAPPE, demeurant les Vallons du Macchione, Bâtiment 9, Route de Falconaja, 20600 BASTIA.
Immatriculation : RCS De BASTIA

Pour avis et mention, La gérance
Mr Cédric CHIAPPE

N° 103

AC DECO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15-09-2017 fait à Borgo (2B) il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle
DENOMINATION: AC DECO
SIEGE SOCIAL :RESIDENCE REVINCO-BAT C2- 20290 BORGO
OBJET : La société a pour objet l'activité de second oeuvre du bâtiment et principalement le placoplâtre, la peinture et la pose de parquet et toutes activités liées à l'aménagement du bâtiment privé et public.
Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.
DUREE :99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
CAPITAL: 1000 euros entièrement libéré.
PRESIDENTE :Mme BAGUR Cristelle née le 17-05-1989 à Bastia (2B), demeurant Residence Revinco - Bât C2 - 20290 BORGO, de nationalité française, pour une durée illimitée.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voîx des associés disposant du droit de vote.
COMMISSAIRES AUX COMPTES : il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.
IMMATRICULATION: au RCS de BASTIA.

Pour avis

Photo Tim Leoncini

CHIMIREC

UN CENTRE RÉNOVÉ POUR BIEN TRAITER LES HUILES

Traiter et valoriser les déchets et huiles usagées, effectuer du nettoyage industriel : c'est ce que propose l'entreprise Chimirec Corsica depuis 1998. Dans la zone artisanale de Lucciana, son site de traitement et de revalorisation a été remis à neuf et inauguré le 15 septembre, en présence notamment de Jean Fixot, président de Chimirec, François Tatti, président du Syvadec et Gérard Medori, responsable du site

Une alternative plus verte ? C'est en tout cas l'ambition clairement affichée, avec cette installation dotée de 12 477 m² de surface de stockage, comprenant entre autres une déchetterie de 2 485 m², une aire de stockage des bennes de 130 m², un local de cuverie de 425 m², et surtout d'une dalle couverte de réception de 930 m² en quartz, garantissant ainsi une étanchéité totale et donc une sécurité optimale en cas de renversement de produit dangereux. Tout ça à la pointe de la technologie et des normes européennes *« en constante évolution »* souligne Jean Fixot. Et pour un investissement de 800 000 €, avec le concours financier de la Collectivité territoriale de Corse.

« Nous valorisons 74% des déchets qui passent par notre site, explique Jean-Yves Le Dluz, directeur de zone région sud de Chimirec. *Les huiles noires par exemple, une fois purifiées, peuvent servir de combustible dans les cimenteries à la place du pétrole noble ; nous nous différencions donc clairement de l'incinération ou de l'enfouissement, en offrant une deuxième vie aux déchets, évitant autant que faire se peut les éventuels dommages collatéraux des polluants relâchés dans la nature. »*

S'agissant des 26 % de déchets restants et non valorisés, Jean-Yves Le Dluz précise que *« L'amiante est le principal déchet non traitable par notre entreprise, elle finit donc en centre d'enfouissement. Cela dit, nous essayons de traiter le maximum de déchets. Comme les aérosols, dont on récupère le gaz et recycle la ferraille. Ou encore l'antigel, que l'on nettoie, ce qui permet de revendre 50 % du produit traité à des fabricants de liquide de refroidissement et de mettre en place une économie vertueuse et circulaire. »*

Cela dit, un constat s'impose, celui de la nécessité d'informer et plus encore sensibiliser les particulier et les entreprises. Car selon le directeur de zone région sud, si les collaborateurs de Chimirec *« partent chaque jour récupérer les déchets sur toute la Corse »*, malgré tout *« certaines entreprises ne respectent pas ou pas totalement la réglementation, et ne passent pas par nous pour traiter leurs déchets afin d'éviter les coûts de traitement »*. En ce qui concerne les particuliers, là, c'est une question de volontariat : *« le traitement de leurs déchets ne leurs revient pas cher... vu qu'il est gratuit,* dit encore Jean-Yves Le Dluz. *Malheureusement, on constate toujours des décharges sauvages, d'où la nécessité d'informer le public sur l'existence de notre centre de traitement. »*

« Nous avons un chemin qui est encore long à parcourir, estime pour sa part le président du Syvadec, François Tatti. *Heureusement, nous avons beaucoup progressé. Nous avons besoin de compétences techniques, humaines et financière, pour que les installations réalisées soient le meilleur pour notre île. Car c'est à cette condition-là et seulement à cette condition-là, qu'elle sont acceptées par la population. »* ■ *Timothy LEONCINI*

CHIMIREC ET LA CORSE EN CHIFFRES

- **1 913 000 M€** de chiffre d'affaire en 2016
- **6 137 t** de déchets dont 830 t d'huiles collectées en 2016
- **2 485** clients
- **14** collaborateurs
- **8** véhicules

REPÈRES

Photo Manon Perelli

DÉVELOPPEMENT DURABLE

MISER SUR LES MOYENS DE DÉPLACEMENT «DOUX»

En pleine Semaine européenne de la mobilité, l'AUE organisait le 18 septembre un Conseil de l'énergie, de l'air et du climat consacré aux transports. L'occasion de mettre l'accent sur les alternatives à la voiture à développer sur l'île.

Qui n'a jamais passé une heure coincé dans les embouteillages ? Ou n'a jamais pesté contre les voitures qui asphyxient les centres-villes ? C'est pour réfléchir au développement d'un nouveau modèle de déplacements que l'Agence d'urbanisme et d'énergie (AUE) de la Corse, en partenariat avec l'État, organisait un Conseil de l'énergie, de l'air et du climat consacré aux transports, le 18 septembre, au Palais des congrès d'Ajaccio. Cette journée qui s'est tenue à l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité, placée sous le slogan «bouger autrement», visait à mettre l'accent sur les moyens de déplacements «doux» qui permettraient de sortir du modèle «tout-voiture» et d'envisager une mobilité durable sur l'île.

«Ce séminaire s'adresse aux élus et aux collectivités pour essayer de penser la ville et les rues autrement qu'uniquement pour la voiture. C'est devenu une solution qui n'est plus adaptée aux villes denses. Il s'agit de proposer des alternatives en aménageant autrement pour que les gens n'aient plus le réflexe automatique de se déplacer en voiture», explique Sophie Raspail, chargée de mission mobilité à l'AUE de la Corse. *«Il faut apporter la démonstration qu'en bougeant autrement on améliore notre cadre de vie, on agit pour l'environnement, et que la ville prend une autre figure. Toutes les démonstrations que nous faisons visent à démontrer qu'on transforme la ville en adoptant des modes de transport doux»*, ajoute quant à elle Fabienne Giovaninni, la présidente de l'AUE. À l'occasion de ce séminaire, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) a ainsi présenté le Plan d'actions pour les «mobilités actives». Des pistes qui tendent à inciter les collectivités à développer les transports en commun et les aménagements urbains. Reste toutefois à savoir si la population est prête à changer ses habitudes et à laisser sa voiture au garage. *«Cela peut sembler limité actuellement mais l'offre générera la demande. C'est-à-dire que des transports en commun efficaces ou des aménagements en bord de mer devraient rencontrer du succès»*, souligne Sophie Raspail. ■ ***Manon PERELLI***

LANGUE

UN PROTOCOLE POUR PROTÉGER LES LANGUES MINORISÉES

Photo Manon Perelli

Le président de l'Assemblée de Corse a reçu le 12 septembre les promoteurs du «Protocole pour la garantie des droits linguistiques». Un document rédigé en collaboration avec les représentants d'une trentaine de langues minoritaires européennes et qui comprend 185 mesures visant à préserver la diversité linguistique.

185 mesures pour assurer la sauvegarde des langues européennes minorisées. C'est ce que décline le «Protocole pour la garantie des droits linguistiques», rédigé sous l'égide de l'organisation basque Kontseilua. Ses représentants, Paul Bilbao Sarria et Haizpea Abrisqueta, étaient à Ajaccio dans les locaux de l'hôtel de région le 12 septembre dernier, afin de présenter le texte au président de l'Assemblée de Corse, aux élus de la Commission du développement social et culturel de l'Assemblée de Corse, aux membres du Conseil économique, social et culturel, ainsi qu'à ceux de l'Assemblea di a ghjuventù. «Ce bouquet de mesures vise à garantir les droits linguistiques d'une communauté linguistique donnée. Elles permettent, au niveau de l'ensemble des outils de la société, de mettre en place des mécanismes concrets pour que les langues minorisées puissent être en situation de récupération et puissent vivre normalement», explique Haizpea Abrisqueta, responsable de projet à Kontseilua.

Ces 185 mesures couvrent en effet l'ensemble des domaines du quotidien. «Souvent, on travaille sur les domaines de l'éducation et de la culture, mais nous touchons également l'administration, le monde des entreprises, les loisirs, l'aspect onomastique ou encore les médias», indique Haizpea Abrisqueta.

La rédaction du texte s'est quant à elle faite de manière collégiale, suite à des débats entre des experts des langues dites minorisées d'Europe et des droits de l'Homme et avec consultation de représentants de la société civile. «Une politique linguistique à elle seule ne pourra jamais récupérer une langue s'il n'y a pas une volonté populaire et une adhésion sociale qui va avec. Ce travail en commun est donc très important. Le protocole a été fait par les contributions de la société civile car c'est elle qui est sur le terrain, au jour le jour, et qui voit les difficultés», souligne la représentante de Kontseilua. En Corse, l'association Parlemu corsu a elle aussi participé à la rédaction du texte. «Parlemu corsu a été sollicitée, comme beaucoup de collectifs ou associations de terrain. Nous avons fait 32 propositions qui se retrouvent soit pleinement, soit intégrées dans certaines mesures du protocole», se réjouit son président, Micheli Leccia,

«Ce protocole est particulièrement utile aux communautés linguistiques dont les droits ne sont pas reconnus, insiste pour sa part Jean-Guy Talamoni, le président de l'Assemblée de Corse. Il est un instrument politique qui va être un argument supplémentaire pour demain demander que Paris respecte le fait démocratique et la délibération de l'Assemblée de Corse en faveur d'un statut de coofficialité. C'est un soutien international qui permettra à un moment donné de faire pression sur la France qui a une attitude en matière linguistique particulièrement fermée et assez atypique en Europe».

Aujourd'hui, ce protocole a d'ores et déjà recueilli les signatures d'une centaine d'organisations, représentant notamment 30 minorités linguistiques européennes. Ses promoteurs assurent désormais sa présentation auprès des institutions à travers l'Europe et espèrent bien le faire remonter jusqu'aux instances internationales. ■ *Manon PERELLI*

3 QUESTIONS À

Photo Jacques Paoli

BENOIT LUIGGI

président de l'associu A Sanghjuvannina

La chapelle romane St-Jean l'Evangéliste de Sorbu Ocagnanu est au cœur des préoccupations de l'associu A Sanghjuvannina, fondée et présidée par Benoît Luiggi. Il a entrepris de sauver cette chapelle du milieu du Moyen Age, encore debout mais menacée de disparaître. Une initiative imprégnée de cet attachement au patrimoine que Geneviève Moracchini-Mazel avait su partager en Casinca.

Que représente cette chapelle pour le village de Sorbu Ocagnanu ?

C'est un lieu de culte qui a été fréquenté durant des siècles. Aujourd'hui, elle est désaffectée mais pourrait n'être bientôt qu'un tas de pierres couvert de ronces. Nombreux sont les vénérables édifices du même style et de la même époque qui ont subi ce triste sort. Rappelons-nous cependant qu'en des temps fort lointains, aux XI^{e} et XII^{e} siècles en Corse, les communautés ont mis toute leur foi et leur savoir-faire à édifier ces lieux de culte. Toutes ne disposaient pas des mêmes moyens. Alors, bien sûr, il en est d'imposants comme l'église de la Canonica à la Marana ou d'autres qui sont de purs joyaux du roman corso-pisan tel «San Michele» de Muratu. Mais ces églises - du moins celles qui ont pu traverser les siècles, et St Jean de Sorbu est du nombre - témoignent de la présence de la Corse dans le concert des nations à l'époque glorieuse de l'art roman.

C'est une prise de conscience collective ?

A Sorbu-Ocagnanu et plus largement dans toute la pieve de Casinca, on en a pris conscience et l'appel pour la sauvegarde de St-Jean a reçu un large écho. L'association, qui regroupe les amis de la chapelle Saint-Jean l'Evangéliste de Sorbu a donc récemment vu le jour et œuvrera en étroite collaboration avec la municipalité de Sorbu Ocagnanu en vue d'obtenir les aides nécessaires à la réalisation de travaux d'urgence visant à sauvegarder, dans un premier temps, la structure même de l'édifice. L'associu A Sanghjuvannina peut compter sur le soutien de toute une communauté qui ne se résigne pas à voir disparaître tout un pan de sa mémoire collective. Nous sommes déjà assurés du soutien d'Antoine Ciosi, dont la contribution à la sauvegarde de Saint-Jean ne date pas d'aujourd'hui.

Comment aider l'associu ?

Une souscription est ouverte, qui a valeur d'adhésion. Les dons sont reçus par l'association. ■

Propos recueillis par Jacques Paoli

La sélection de la rédaction

Don Quichotte è Sancciu Pansa

Plus de 412 ans après la publication de la première partie du roman de Miguel de Cervantès, *Don Quichotte* - ou plus exactement *L'Ingénieux hidalgo Don Quichotte de la Manche*- reste l'un des ouvrages les plus lus dans le monde. Et son personnage principal n'en finit pas d'inspirer auteurs, scénaristes, réalisateurs, dessinateurs, peintres ou sculpteurs. Lors de ces trois dernières années, par exemple, plus d'une douzaine de spectacles ont été créés, notamment en 2016, à l'occasion du 400e anniversaire de la mort de Cervantès. Au nombre de ces créations récentes, le *Don Quichotte è Sancciu Pansa*, spectacle théâtral et musical dont Orlando Forioso, fondateur de la compagnie TeatrEuropa signe le livret et la mise en scène. La perception actuelle du personnage de Don Quichotte, héritée des romantiques allemands, c'est celle d'un homme généreux, un idéaliste un brin exalté qui ne craint pas d'être seul contre tous. Et c'est généralement cette interprétation qui prévaut dans les œuvres qu'il inspire. Ce spectacle n'y fait pas exception mais il s'intéresse cela dit à cette soif de lecture, cet amour immodéré des livres (et tout particulièrement des romans de chevalerie, que Cervantes s'était mis en devoir de tourner en ridicule avec ce roman) qui va mener l'hidalgo à entreprendre une quête vouée initialement, non seulement à l'échec mais au ridicule. Au point que le sous-titre du spectacle aurait pu être tout simplement: Livres, livres, livres. Don Quichotte rêve éveillé, à voix haute, s'exprimant dans un français littéraire, précieux. Il aspire à une ère nouvelle où triompheraient l'éthique et la morale. Sancciu, lui, a les pieds bien sur terre, a priori, son parler corse populaire porte la voix du concret. Pourtant, il suit le rêveur. Programmé initialement à l'Espace Diamant d'Ajaccio en mai dernier, ce spectacle avait dû être reporté à ce début de saison 2017-2018. Le voilà donc. Et voilà ces deux errants qui s'en viennent nous parler de livres, de théâtre, d'art, de beauté. ■

Le 26 septembre, 20h30. Espace Diamant, Ajaccio. ℹ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

La bataille de Mossoul

Journaliste et photographe indépendant, Laurent Van der Stockt a réalisé son premier reportage photographique à l'étranger avec un voyage clandestin dans la Roumanie de Ceaucescu. Depuis, il a couvert nombre de guerres, notamment en ex-Yougoslavie, en Tchétchénie et en Irak et ses reportages ont été publiés par la plupart des magazines et quotidiens internationaux. Depuis 2012, il collabore principalement au quotidien français Le Monde pour lequel il a suivi, quasiment du début à la fin, la bataille de Mossoul, qui s'est déroulée d'octobre 2016 à juin 2017, opposant forces gouvernementales irakiennes; peshmergas; milices chiites, sunnites et chrétiennes et coalition anti-EI aux forces de l'État islamiste qui contrôlaient la ville depuis juin 2014. Embarqué avec les forces spéciales irakiennes, au cœur des opérations militaires, il a eu à cœur non seulement d'en rendre compte mais aussi de montrer les civils, les conséquences des combats sur la population. C'est le visage de cet officier radio lors d'une attaque de l'EI sur sa position, peu avant qu'il ne soit blessé. C'est l'expression de ces enfants lorsque les forces irakiennes entrent dans la cour de leur maison. Ce sont les visages las de ces habitants, pris entre deux feux. Un témoignage sur ce qui est considéré comme la plus longue bataille urbaine depuis Stalingrad qui lui a valu le 9 de recevoir le prix Visa d'or News. Ce travail est présenté par le centre méditerranéen de la photographie. ■

Jusqu'au 27 octobre. Centre culturel Una Volta, Bastia.
ℹ 04 95 32 12 81 & una-volta.com

Télé PAESE

Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse

TNT CHAÎNES GRATUITES **30** Balagne - Corté

orange™ **30** Corse - PACA

SFR **537** National

numericable THD **95** Bastia

Lundi 25 Septembre

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h35 Aiò à Dì Spuncatu - 11h55 Délires Sur le Net - 12h10 La Terre Vue du Sport - 12h15 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Settimanale - 13h15 Le Cercle des Inconditionnels - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h00 Zikspotting - 16h35 Noob - 17h50 Quellu Estate - 18h50 Foire de l'Île-Rousse - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h00 Aiò à Dì Spuncatu - 20h20 Grand Tourisme - 21h15 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Clips Musicaux - 22h50 Autoroute Express - 23h00 Associ - 0h00 Nutiziale

Mardi 26 Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h25 Associ - 10h45 Zikspotting - 11h00 Quellu Estate - 12h00 Délires Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Tactiques de Toque - 12h30 Nutiziale - 12h40 Associ - 13h00 Autoroute Express - 13h10 Zikspotting - 14h30 Infadels - 16h45 Clips Musicaux - 17h45 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h55 Associ - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h30 Le Cercle des Inconditionnels - 21h05 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Mercredi 27 Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 L'Invention d'un Île - 11h55 Délires Sur le Net - 12h15 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Nutiziale - 12h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 13h30 Ci Ne Ma - 13h45 Noob - 14h30 The Notwist - 15h45 Foire de l'Île-Rousse - 16h25 Délires Sur le Net - 17h25 Noob - 17h45 Clips Musicaux - 18h05 Zikspotting - 18h35 L'Invention d'un Île - 19h30 Nutiziale - 19h40 Ce Qui Reste - 20h50 Wedding Present - 21h55 Zikspotting - 22h05 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale

Jeudi 28 Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 Associ - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h00 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Ce Qui Reste - 14h15 A votre Service - 14h30 Wedding Present - 16h10 La Terre Vue du Sport - 17h05 Délires Sur le Net - 17h30 Noob - 17h45 Ci Ne Ma - 18h00 Associ - 18h25 Una Parolla Tanti Discorsi - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h00 Infadels - 21h05 Noob - 21h25 Autoroute Express - 22h30 Nutiziale - 22h40 Associ - 23h00 Quellu Estate - 0h00 Nutiziale

Vendredi 29 Septembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h15 Una Parolla Tanti Discorsi - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Foire de l'Île-Rousse - 13h00 Quellu Estate - 14h30 Le Cercle des Inconditionnels - 14h50 Aiò à Dì Spuncatu - 15h10 Zikspotting - 15h30 Wedding Present - 16h30 Autoroute Express - 16h40 Noob - 17h20 Clips Musicaux - 17h55 Ce Qui Reste - 19h30 Nutiziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h30 Ci Ne Ma - 20h45 The Notwist - 22h30 Nutiziale - 22h40 L'Invention d'un Île - 23h35 A votre Service - 0h00 Nutiziale

Diffusion 24h/24 - 7j/7

Vente d'espaces publicitaires

Prestations de services

Contact@telepaese.tv

06.74.08.45.96

www.telepaese.corsica

eDF

Collectivité Territoriale de CORSE
Culletività Territuriale di CORSICA
Aménagement, Urbanisme, Energie
Accunciera, Urbanistica, Energia

agiR PLUS

SOLUTION CHAUFFAGE CLIMATISATION

500 € d'aide pour remplacer vos convecteurs électriques *

***Plus d'information sur corse-energia.fr**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.

*500€ d'aide pour une résidence principale, travaux réalisés par des partenaires Agir Plus disposant de la qualification RGE.

EDF - RCS 552 081 317 - Paris - Crédits photos : 123RF - Réalisation : E&beeweb